



OFFICE NATIONAL DES FORETS
Direction Territoriale Ile de France Nord Ouest
Agence de Versailles

Département du Val d'Oise
Arrondissements de Pontoise et de Montmorency
Région IFN : 95.2 : Vieille France
DRA : Ile de France 2006

FORET DOMANIALE DE L'ISLE-ADAM

Surface : 1547 ha 57 a 66 ca

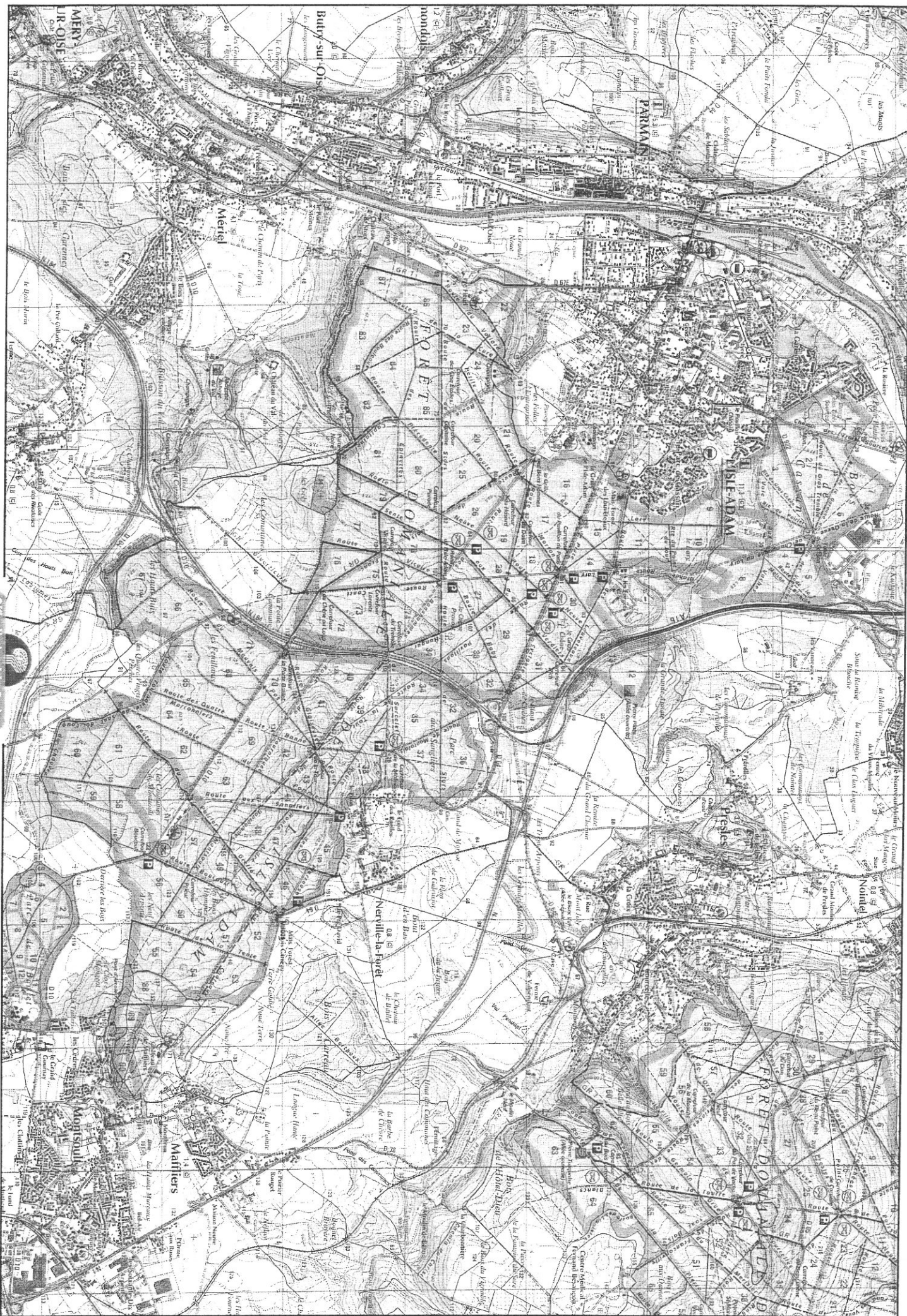
REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

2008 - 2027

Série : Série unique de production et d'accueil du public
Traitement : Futaie régulière

Altitude	supérieure	195 m
	moyenne	100 m
	inférieure	28 m

Répartition des principales essences en début d'aménagement forestier	
Essences	% en surface couverte
Chêne sessile	35 %
Chêne pédonculé	21 %
Châtaignier	10 %
Charme	7 %
Tilleul	6 %
Hêtre	6 %
Autres feuillus	11 %
Résineux	1 %
Vides non boisables	3 %
	100 %



- Sommaire -

0.	Renseignements généraux.....	3
0.1.	Désignation et situation de la forêt.....	3
0.2.	Surface de la forêt.....	5
0.3.	Procès-verbaux de délimitation ou de bornage.....	6
0.4.	Parcellaire.....	6
1.	Analyse du milieu naturel.....	7
1.1.	Facteurs écologiques.....	7
1.1.1.	Topographie et hydrographie.....	7
1.1.2.	Climat.....	7
1.1.3.	Géologie, pédologie, synthèse des facteurs écologiques (stations).....	8
1.2.	Habitats naturels.....	9
1.3.	ZNIEFF et ZICO.....	11
1.4.	Flore.....	11
1.5.	Description des peuplements forestiers.....	15
1.6.	Faune sauvage.....	19
1.7.	Risques.....	22
2.	Analyse des besoins économiques et sociaux.....	23
2.1.	Production ligneuse.....	23
2.1.1.	Données IFN.....	23
2.1.2.	Récolte et qualité des bois.....	23
2.2.	Autres productions.....	24
2.3.	Activités cynégétiques.....	24
2.4.	Accueil du public.....	25
2.5.	Paysages.....	25
2.6.	Richesses culturelles.....	26
2.7.	Sujétions diverses, statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier.....	27
2.8.	Activités piscicoles.....	29
3.	Gestion passée.....	30
3.1.	Traitements sylvicoles.....	30
3.1.1.	Traitements antérieurs.....	30
3.1.2.	Dernier aménagement forestier.....	31
3.2.	Traitements des autres éléments du milieu naturel.....	34
3.3.	Etats des limites et équipements.....	34
3.3.1.	Limites.....	34
3.3.2.	Infrastructures.....	34
3.3.3.	Equipements d'accueil du public.....	34
4.	Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix.....	36
4.1.	Exposé concis des problèmes posés et des solutions retenues.....	36
4.2.	Définition des objectifs principaux - Division de la forêt en séries.....	37
4.3.	Décisions fondamentales relatives à la série unique.....	38
4.3.1.	Modes de traitement – méthodes d'aménagement.....	38
4.3.2.	Essences objectif et critères d'exploitabilité.....	38
4.3.3.	Détermination de l'effort de régénération.....	39
4.3.4.	Classement des unités de gestion (parcelles ou sous parcelles).....	42

5.	Programme d'actions	46
5.1.	Dispositions concernant le foncier	46
5.2.	Programme d'actions relatif à la série	46
5.2.1.	Opérations sylvicoles : coupes	46
5.2.2.	Opérations sylvicoles : travaux	53
5.2.3.	Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité	54
5.2.4.	Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche	59
5.2.5.	Dispositions concernant les productions diverses	59
5.2.6.	Dispositions en faveur de l'accueil du public et des paysages	60
5.3.	Dispositions concernant l'équipement général de la forêt	64
5.4.	Actions de communication	65
6.	Bilan économique et financier	66
6.1.	Récoltes	67
6.2.	Recettes	68
6.3.	Dépenses	68
6.4.	Bilan	69
7.	Annexes	71
7.1	Tableau récapitulatif des surfaces par parcelle	72
7.2.	Type de peuplement par parcelle	73
7.3.	Base des Unités de Gestion	75
7.4.	Etat d'assiette	78
7.5.	Protocole de calcul de la répartition des essences forestières en surface	79
7.6.	Détail des données pour le calcul des volumes présumés réalisables pour les unités de gestion du groupe REG	80
7.7.	Cartes	82

0. Renseignements généraux

0.1. Désignation et situation de la forêt

La carte de situation est la carte 1.

Nom : Forêt Domaniale de L'Isle-Adam.

Propriétaire : Etat, Ministère de l'Agriculture.

Communes de situation :

Arrondissement	Canton	Communes
Pontoise	L'Isle-Adam	L'Isle-Adam Mériel Nerville la Forêt Presles Villers-Adam
	Beaumont-sur-Oise	Mours
	Taverny	Chauvry
Montmorency	Viarmes	Baillet-en-France Maffliers Montsoult

Région IFN : 95.2, Vieille France.

DRA : Ile de France, Juillet 2006.

Organisation de la gestion :

Office National des Forêts
Direction Territoriale Ile de France / Nord-Ouest
Agence interdépartementale de Versailles
27 rue Edouard Charton
78000 Versailles

Unité territoriale du Val d'Oise

Historique :

Le massif semble avoir toujours été connu sous ce nom.

Son territoire est occupé dès la préhistoire comme l'atteste l'existence de la Pierre Plate (allée couverte).

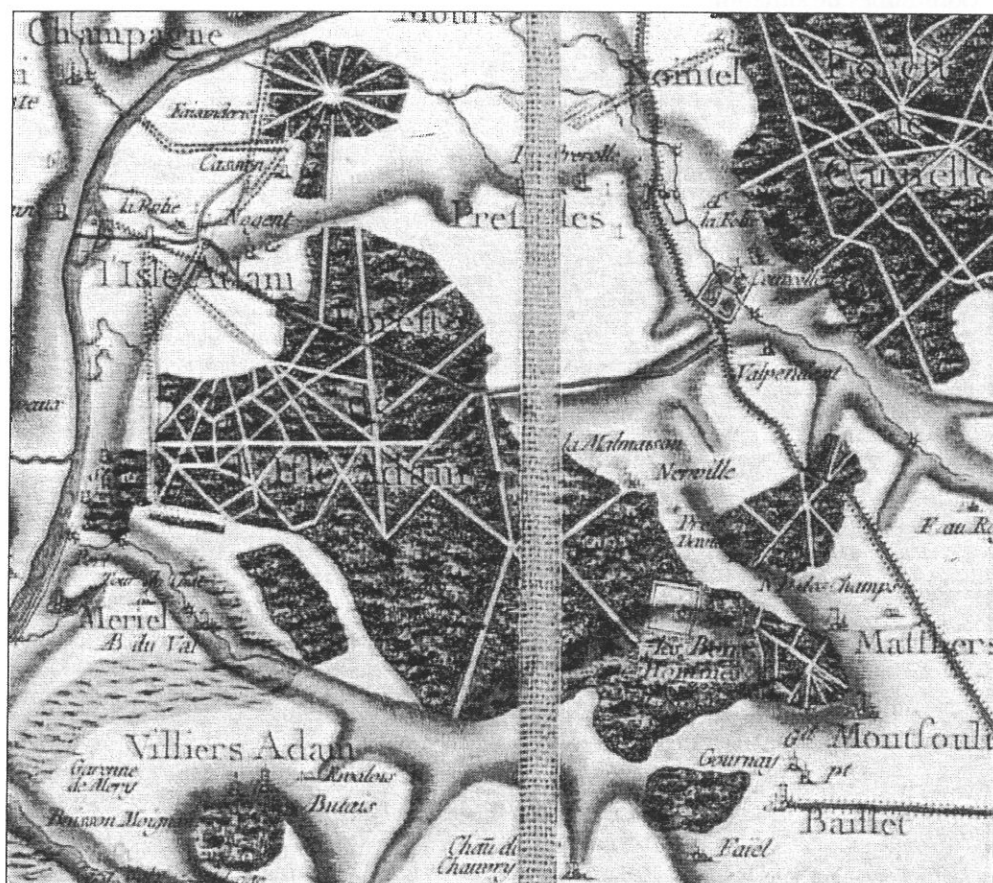
Philippe IV le Bel venait chasser en forêt de L'Isle-Adam lorsqu'il résidait à l'abbaye de Maubuisson. La forêt accueillait également des joutes jusque sous le règne de François I^{er}, qui a assisté à l'une d'entre elles.

En 1526, François I^{er}, roi de France offre la forêt à son ami le connétable Anne de Montmorency. Le domaine connaît par la suite la destinée des fiefs environnants : à la mort du dernier descendant des Montmorency en octobre 1632, le domaine devient fief des Condé, puis des princes de Conti. Ces derniers, grands amateurs de chasse, font aménager la forêt au XVII^e siècle : mur d'enceinte de 25 km de long et 2,70 m de haut accompagné de

"saut de loup" pour protéger le gibier, allées rectilignes tracées par Le Nôtre, carrefours en étoile pour les rendez-vous des équipages... La forêt sera entretenue de cette manière jusqu'en 1783. Elle entre dans le domaine public et devient domaniale à la Révolution.

La forêt a souffert de la construction dans les années 1980 de la N184, voie express d'évitement de la vallée de l'Oise, qui la divise maintenant en deux massifs distincts.

Comme sa voisine la forêt de Montmorency, la forêt de L'Isle-Adam fut longtemps exploitée pour son gypse et sa pierre calcaire. Toute activité a cessé depuis longtemps, néanmoins il en reste de nombreuses traces. Certaines carrières ont été transformées en champignonnières; dont l'activité a cessé aujourd'hui. L'exploitation souterraine du gypse a laissé plusieurs fontis à travers le massif. On extrayait également le sable, à proximité des rives de l'Oise. Les gravières ont été réhabilitées depuis.



Forêt de L'Isle-Adam – Carte de Cassini – 1780

0.2. Surface de la forêt

Surface à la date du dernier aménagement forestier :	1547 ha 69 a 40 ca
Surface TPGE actuelle :	1547 ha 57 a 66 ca
Surface retenue :	1547 ha 57 a 66 ca
arrondie à	1547 ha 58 a.

La diminution de la surface entre les deux aménagements s'explique par les emprises réalisées sur la forêt lors de la construction de la A16 et de la RN184.

Surface totale de la forêt (hors maisons forestières et terrains de service) 1547 ha 58 a <i>Pour information, la surface des maisons forestières et terrains de services est de 1 ha 95 a</i>			
Surface à aménager : 1547 ha 58 a			Surface hors cadre 0 ha
Surface boisée 1487 ha 79 a		Surface non boisée 59 ha 79 a	
Surface boisée hors sylviculture 0 ha	Surface boisée en sylviculture 1487 ha 79 a	Surface à (re)boiser 0 ha	Surface non boisable hors sylviculture 59 ha 79 a
		Surface réduite = surface en sylviculture 1487 ha 79 a	

La surface retenue est égale à la surface à aménager (sans surface hors cadre), soit **1547 ha 58 a.**

La surface non boisable hors sylviculture comprend :

- Des zones pouvant faire l'objet de travaux écologiques :
 - Etangs et mares : 7,30 ha
 - Landes 7,09 ha
 - Marais : 21,54 ha
 - Pelouses : 4,47 ha
 - Prairies humides et mégaphorbiaies : 14,21 ha
 - Autres : 3,69 ha
- Des zones exclusivement destinées à l'accueil du public : 1,49 ha

Note : Les cartes informatisées de la forêt domaniale de l'Isle-Adam ont pour origine la digitalisation des plans cadastraux pour le contour de la forêt et la carte IGN pour les limites de parcelles.

La surface de la forêt, fournie par le SIG, est de 1550.74 soit environ de 0.2 % d'erreur par rapport à la surface TGPE. Pour effectuer les calculs dans la suite du document, les surfaces fournies par le SIG seront donc utilisées puis rapportées à la surface retenue.

0.3. Procès-verbaux de délimitation ou de bornage

Les limites de la forêt sont matérialisées localement par des bornes, des fossés, tantôt mitoyen, tantôt appartenant à l'Etat ou aux riverains. Elles ne donnent pas lieu à des contestations importantes. Certains tronçons doivent tout de même bénéficier d'une opération de bornage (parcelle 13, enclaves en parcelle 8, parcelle 77).

Nature des limites	Longueur
Limites bornées	18,22 km
Limites matérialisées, non bornées	12,20 km
Limites de routes publiques	31,68 km
Tronçons litigieux restant à borner	6,32 km
Total	68,42 km

La carte des limites est la carte 9.

0.4. Parcellaire

La forêt est divisée en 89 parcelles forestières, numérotées de 1 à 89, avec très peu de modifications par rapport au parcellaire précédent.

La carte de situation est donnée en début du document.

1. Analyse du milieu naturel

1.1. Facteurs écologiques

La forêt appartient à la région forestière IFN n° 95.2 de l'Ile de France dite "Vieille France".

1.1.1. Topographie et hydrographie

A 25 km au Nord-ouest de Paris, la forêt domaniale de l'Isle-Adam, située sur la rive gauche de l'Oise, couvre une butte témoin du Bassin Parisien.

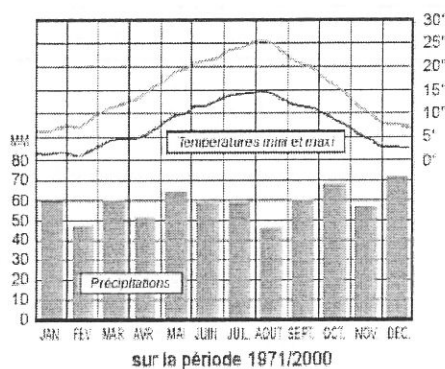
La forêt occupe 4 zones homogènes :

- L'étendue de la Table de Cassan, près de l'Oise, au nord de la forêt, d'une altitude comprise entre 30 et 40 m (parcelles 1 à 8).
- Le premier plateau, à l'ouest de la forêt, d'altitude variant de 60 à 85 m (parcelles 11 à 26, 28, 30, 31, 79 à 87)
- Le second plateau, composant la partie centrale de la forêt, d'altitude allant de 110 à 120 m (parcelles 32 à 37, 40, 55 à 76).
- La butte témoin sommitale, au sud-est de la forêt, culminant à 195 m d'altitude.

Les trois premières zones sont séparées par des bandes à fortes pentes qui les individualisent (parcelles 9, 10, 27, 29, 77 et 78).

Un étang est présent au nord du massif (Etang des Trois Sources, parcelle 1, 5,77 ha). Il provient de la réhabilitation, en 1992, d'anciennes gravières, alors à l'état de dépotoirs.

1.1.2. Climat



La station de référence est celle de Roissy, située à 19 km plus à l'Est dont les données ont été recueillies sur 30 ans (1971 – 2000).

Précipitations :

Sur les 30 dernières années, la moyenne annuelle des précipitations est de 672 mm.

Températures :

Sur les 30 dernières années, la température moyenne annuelle est de 11°C. Le mois le plus le froid est janvier avec +4°C (en moyenne) ; les mois les plus chauds sont

juillet et août avec +19°C. En moyenne, il gèle (sous-abri) 48 jours par an (avec 6 jours sans dégel). Le nombre moyen de jours où la température dépasse 25°C est de 40, dont 8 au-delà de 30°C. Les gelées tardives peuvent avoir des répercussions sur les régénérations.

La tempête du 26 décembre 1999 a eu un impact faible sur la forêt domaniale de l'Isle Adam (2160 m³ de produits accidentels en 2000).

1.1.3. Géologie, pédologie, synthèse des facteurs écologiques (stations)

Géologie:

Tous les étages principaux rencontrés sur les buttes témoins du Bassin parisien, type « coupe de Corneilles en Paris » sont présents dans le sous-sol de la forêt de l'Isle-Adam.

La géologie se résume en une superposition de couches multiples avec une alternance de la nature des roches (sables, marnes, calcaires). Les couches géologiques présentent un léger pendage sud-est. Ainsi, à une altitude donnée, correspond quasiment un étage géologique.

Pédologie :

La pédologie est ici très conforme à la géologie, mais deux correctifs sont à prendre en compte :

- Des placages de limons des plateaux existent (la forêt jouxte la plaine de France, célèbre pour ses fortes épaisseurs de limons), en particulier dans le sud de la forêt. Ils modifient complètement la nature du sol.
- Les « marches » altimétriques ont engendré des colluvionements importants.

Une étude générale sur 42 fosses géologiques (réalisées en 1990 par Martin Voisin, élève de l'INA), suivie de carotages sur 4 transects principaux a permis d'établir une carte pédologique couvrant le massif.

Stations :

La définition des stations forestières repose sur la DRA Ile de France.

La carte des stations est la carte 4.

Le tableau suivant donne la répartition des différents types de stations présentes en forêt de l'Isle Adam.

Le niveau de fertilité sur la forêt est globalement bon et permet d'envisager la production de bois d'œuvre de qualité, notamment en chêne sessile (stations 8 et 9).

Code DRA	Définition stationnelle DRA	Potentialité	Surface (ha)	Proportion de surface (%)	Essences adaptées (conseillées en gras)
2	Chênaie ou chênaie-frênaie neutrocalcicole	B	368,06	23,8%	Hêtre , érable champêtre, érable sycomore, merisier, frêne, alisier torminal, chêne pédonculé
dont 0	-	F	121,63		
4	Aulnaie-frênaie neutrocalcicole de vallon, vallée ou plateau à engorgement durable	M	123,31	8,0%	Aulne glutineux, chêne pédonculé, peuplier , érable sycomore, alisier torminal, tilleul à petites feuilles, chêne sessile, frêne
8	Hêtraie-chênaie neutrocline à faiblement acide	TB	351,41	22,7%	Chêne sessile, châtaignier , alisier torminal, merisier, tilleul à petites feuilles
9	Chênaie sessiliflore à acidité moyenne ou hydromorphe	B	140,56	9,1%	Chêne sessile, châtaignier , alisier torminal, merisier, tilleul à petites feuilles
10	Chênaie sessiliflore-hêtraie acidiphile non ou peu podzolisée	M	564,24	36,4%	Chêne sessile, châtaignier , pin sylvestre, pin laricio, merisier, alisier torminal
dont 0	-	F	132,49		
Surface totale			1547,58		
0	Station improductive	F	254,12	16,4%	L'aménagement ne prévoit pas d'essence objectif pour ces stations, exclues de la sylviculture.
Surface totale hors station 0			1293,46		

IMPORTANT :

La partie ouest de la forêt présente une variabilité stationnelle importante (mosaïque de stations à grande échelle). En effet certaines zones présentent des potentialités beaucoup moindres que la station à laquelle elles sont rattachées. De part leur morcellement, ces zones ne sont pas cartographiables. Il est cependant possible de les repérer sur le terrain à travers la hauteur dominante des chênes. Les stations 2 et 10 comprennent une proportion importante de zones de ce type (respectivement 30 % et 20 %). Lors du présent aménagement il a été décidé de ne pas intervenir dans ces zones, considérées comme non régénérables. **Elles seront donc traitées de manière particulière lors du calcul de l'effort de régénération.** Elles pourront éventuellement faire l'objet d'un objectif paysager ou de biodiversité.

Le caractère acidocline de la station 2 est peut-être suffisamment marqué pour que le châtaignier ait sa place, notamment sur la butte sommitale.

Les essences objectif, dont le choix est fonction des stations et des essences en place, sont détaillées en 4.3.1. Les stations très pauvres (type 0), ne se verront pas attribuer d'essence objectif, étant exclues de la vocation de production pour le présent aménagement.

1.2. Habitats naturels

La forêt de l'Isle-Adam présente des sites d'intérêt communautaire :

Aulnaies-Frênaies à *Carex pendula*, sur suintements de pente (à rattacher aux Aulnaies-Frênaies à Laîche espacée – Habitat 91E0 – Cor. 44.3 – Habitat prioritaire)

Il se situe au niveaux des affleurement de marne, sur des zones de suintement (parcelles 42 et 63). La présence de houx, de sorbier des oiseaux et de fougère aigle, traduit un assèchement du milieu. L'habitat n'est donc pas dans un état de conservation optimum.

Hêtraies-chênaie à jacinthe des bois (Habitat 9130.3 – Cor. 41.132 – Habitat remarquable de la Directive Européenne)

Cette formation est assez étendue et fortement marquée par la sylviculture. Elle comprend différentes variantes :

- Une aire neutrocalcicole (*Daphno-Carpinenion*) : Haut de versant, parcelle 67
- Une aire neutrocline (*Gallio-Carpinenion*) : Parcelles 62, 64, 66.

Boulaies pubescentes à sphaignes (A rattacher aux bois marécageux Cor. 44.9 – Hors Habitat de la Directive Européenne)

Cet habitat sensible et rare pour la forêt de l'Isle-Adam ne relève cependant pas de la directive européenne. Il n'y a pas de système tourbeux. La présence de sphaignes est liée à une acidification de surface. Cette formation relictuelle est très localisée : en parcelle 48, entre les côtes 145 et 165 m et en parcelle 44 (environ 20 m² de surface). On la trouve dans des zones où l'épaisseur des sables de fontainebleau est importante (apparition des marnes vers 80 cm de profondeur). Elle forme une fine bande, ou quelques taches juste à l'amont et aux abords de l'aulnaie à *Carex pendula*.

Zones d'intérêt écologique (à préserver) :

La forêt présente également plusieurs autres zones d'intérêt écologique :

- Milieux calcaires thermophiles : au niveau des lisières et ourlets des carrières et du coteau de Stors (parcelles 81, 82, 83, 87).
- Bois calcicole (parcelle 13).
- Les bonhommes, zone comportant une très grande diversité floristique (parcelles 50 et 51).
- Bois de Cassan, zone riche en mares (parcelles 2, 6 et 7).
- Marais du Lary (zones de suintements localisées dans le bas de versant des parcelles 8 et 9).
- Prairie humide des neufs arpents (parcelle 56).
- Mares intra forestières et étangs, présents sur l'ensemble du massif.
- Lande boisée des Grès (parcelle 77).
- Station à Osmonde royale (fossé de la parcelle 43).

La surface couverte par ces zones d'intérêt écologique est estimée à une cinquantaine d'hectares.

Concernant les données naturalistes, le gestionnaire pourra se référer utilement au bilan écologique effectué sur la forêt de l'Isle-Adam en 2006.

1.3. ZNIEFF et ZICO¹

Le massif de l'Isle-Adam, comprenant l'ensemble de la forêt, est classé en ZNIEFF de type 2 (Forêt de l'Isle-Adam, n° 110001777). Il a fait l'objet d'un inventaire en 1980, mis à jour en 1997.

Le massif comprend une ZNIEFF de type 1 (Marais de Cassan, n° 110020089)

Nom de la ZNIEFF	N° national (N) N° régional (R)	Type	Année de mise à jour	Superficie (ha)
Marais de Cassan	N 110020089 R 95313004	1	1997	6,39
Forêt de l'Isle-Adam	N 110001777 R 95313021	2	1997	2095,98 (englobe la forêt)

La forêt n'est pas classée en ZICO, et n'est pas concernée par le zonage Natura 2000.

La carte des sujétions est la carte 3.

1.4. Flore

1.4.1.1. Espèces végétales remarquables :

501 espèces ont été recensées en forêt domaniale de l'Isle-Adam. Cette richesse est en partie due à la diversité floristique du domaine des Bonhommes, un ancien prieuré, qui comprend des essences arborescentes et herbacées horticoles ou du moins inhabituelles pour une forêt.

La forêt de l'Isle-Adam abrite 14 espèces très rares, 11 rares et 32 assez rares (Bilan écologique de la forêt domaniale de l'Isle Adam, 2006).

Espèces très rares (PR : protégée régionale, SNA : espèce subspontanée, naturalisée) :

<i>Anemone ranunculoides</i> L.	Anémone fausse renoncule	PR
<i>Arctium pubens</i>	Bardane aranéreuse	
<i>Aster novi-belgii</i> L.	Aster de Nouvelle-Angleterre	SNA
<i>Aster x-salignus</i> WzNd.	Aster à feuilles de saule	SNA
<i>Centranthus ruber</i> (L.) DC.	Centranthe rouge	SNA
<i>Euphorbia platiphyllus</i>	Euphorbe à larges feuilles	
<i>Luzula sylvatica</i> (Hudson) Gaudin	Luzule des bois	PR
<i>Orobancha hederæ</i>	Orobanche du Lierre	
<i>Orobancha teucræ</i> Holandre	Orobanche de la Germandrée	
<i>Oxalis corniculata</i> L.	Oxalis cornue	SNA
<i>Ranunculus paludosus</i>	Renoncule des marais	
<i>Ranunculus tuberosus</i> Lapeyr.	Renoncule des bois	
<i>Ulmus laevis</i> Pallas	Orme lisse	
<i>Verbascum nigrum</i> L.	Molène noire	

¹ ZNIEFF = Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZICO = Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux

Especies rares :

<i>Carex mairei</i> Cosson & Germ.	Laiche de Maire	PR
<i>Carex pulicaris</i> L.	Laiche puce	
<i>Dryopteris affinis</i>	Dryopteris écailleux	
<i>Festuca marginata</i> (Hackel) K. Richter subsp. <i>Marginata</i>	Fétuque de Hervier	
<i>Galanthus nivalis</i>	Perce-neige	SNA
<i>Melissa officinalis</i> L.	Melisse	SNA
<i>Myosotis sylvatica</i> Hoffm.	Myosotis des forêts	SNA
<i>Oenanthe lachenalii</i> C.C. Gmelin	Oenanthe de Lachenal	
<i>Petasites hybridus</i> (L.) G. Gaertner, B. Meyer & Scher	Pétasite hybride	
<i>Polypogon monspeliensis</i> (L.) Desf.	Polypogon de Montpellier	SNA
<i>Turritus glabra</i> L.	Tourette glabre	

Especies assez rares :

<i>Berula erecta</i> (Hudson) Coville	Petite berle	
<i>Cardamine amara</i> L.	Cardamine amère	
<i>Cardamine flexuosa</i> With.	Cardamine flexueuse	
<i>Cardamine impatiens</i> L.	Cardamine impatiente	PR
<i>Carex distans</i> L.	Laiche à épis distants	
<i>Carex humilis</i> Leysser	Laiche humble	
<i>Carex vulpina</i> L.	Laiche des renards	
<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl	Marisque	
<i>Colutea arborescens</i> L.	Baguenaudier	SNA
<i>Dactylorhiza fuchsii</i> (Druce) So"	Orchis de Fuchs	
<i>Dactylorhiza incarnata</i>	Orchis incarnata	
<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) So"	Orchis négligé	PR
<i>Dianthus carthusianorum</i>	Oeillet des chartreux	
<i>Doronicum plantagineum</i> L.	Doronic à feuilles de plantain	
<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser	Epipactis atrorubens	
<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz	Epipactis des marais	
<i>Galium pumilum</i> Murray	Gaillet couché	
<i>Globularia bisnagarica</i> L.	Globulaire ponctuée	
<i>Glyceria declinata</i> Brb.	Glycérie dentée	
<i>Iberis amara</i> L.	Ibérisme amer	
<i>Lathyrus sylvestris</i> L.	Gesse des bois	
<i>Linaria repens</i> (L.) Miller	Linnaire striée	
<i>Lotus maritimus</i> L.	Lotier maritime	
<i>Lysimachia nemorum</i> L.	Lysimaque des bois	
<i>Osmunda regalis</i> L.	Osmonde royale	PR
<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth	Polystic à aiguillons	PR
<i>Prunella grandiflora</i> (L.) Scholler	Brunelle à grandes fleurs	
<i>Salix purpurea</i>	Saule pourpres	
<i>Sambucus racemosa</i> L.	Sureau à grappes	
<i>Scilla bifolia</i> L.	Scille à deux feuilles	
<i>Teucrium montanum</i> L.	Germandrée des montagnes	
<i>Vaccinium myrtillus</i> L.	Airelle myrtille	

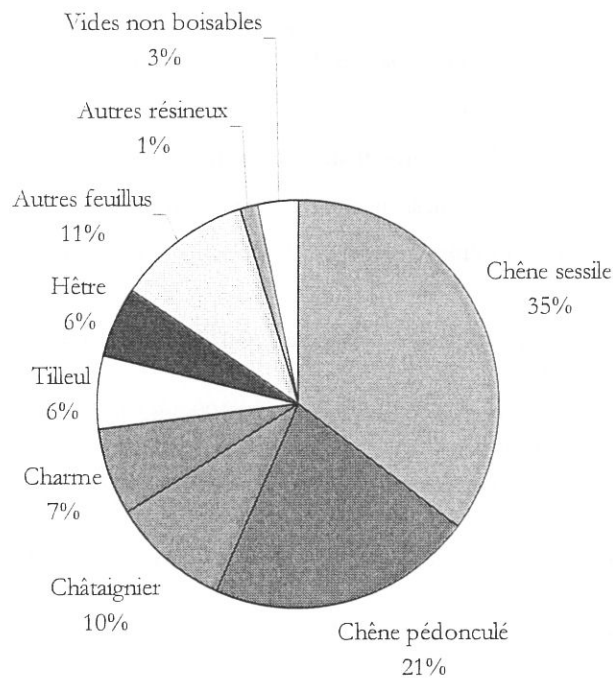
1.4.1.2. Répartition actuelle des essences forestières

La répartition des essences forestières en surface est calculée à partir :

- de la proportion de surface terrière occupée par essence, pour les peuplements adultes,
- et de la surface occupée par les jeunes peuplements.

Le détail du calcul est donné en annexe 7.5

Proportion de surface occupée par les différentes essences en début d'aménagement



Le **chêne sessile** et le **chêne pédonculé** sont les essences les plus représentées sur la forêt. Ils constituent les réserves du taillis sous futaie et sont présents dans presque toutes les parcelles. La distinction de ces deux chênes sur le terrain est souvent difficile. Il ne faudra donc pas accorder un crédit trop grand à la proportion relative de chacune des espèces.

Le **châtaignier** est principalement présent sur la butte témoin (partie est de la forêt), où les sols sont plus acides. Il s'est développé suite au traitement de la forêt en taillis sous futaie. Il a depuis bénéficié d'opération d'amélioration.

Le **charme** est présent comme essence d'accompagnement du chêne, principalement dans le sous-étage. Sa présence dénote les stations plus fraîches et des peuplements plus riches en capital.

Le **tilleul** est fortement représenté dans la partie ouest de la forêt. Il caractérise les peuplements plus pauvres.

Le **hêtre** est présent en accompagnement du chêne, ou forme des peuplements purs lorsqu'il a été planté. Il est principalement localisé dans les pointes nord et ouest de la forêt.

La présence d'autres feuillus est également à signaler : frêne, merisier, érable, alisier, aulne, bouleau, orme, tremble et peuplier.

1.4.1.3. Arbres remarquables :

Les deux principaux arbres remarquables de la forêt (Le Gros Chêne et le Tilleul) sont tombés en 2007. Ils ont néanmoins été laissés en place pour illustrer la dynamique de décomposition. D'autres beaux arbres restent sur pied :

- Le chêne Provost : âgé de 300 ans, 5,25 m de circonférence (parcelle 23).
- Pin sylvestre, en parcelle 9.
- Tilleul, voisin de celui tombé en 2007 (parcelle 49), moins impressionnant mais néanmoins remarquable par ses dimensions et son port.
- Houx : la parcelle 44 présente des houx remarquables par leur dimensions.
- Alisier, en parcelle 56, présentant trois troncs
- Bouquet de gros chênes, en parcelle 65, remarquables par leur diamètre

Le site des Bonshommes (parcelle 50) présente également de nombreux arbres remarquables :

- Pin noir (*Pinus nigra austriaca*) âge de 170-190 ans, de 36 m de hauteur et 5,90 m de circonférence.
- Pin noir (*Pinus nigra austriaca*) âge de 170-190 ans, de 36 m de hauteur et 4,75 m de circonférence.
- Pin noir (*Pinus nigra austriaca*) âge de 170-190 ans, de 36 m de hauteur et 4,15 m de circonférence.
- Erable plane (*Acer pseudoplatanus*) âge de 170 ans, de 26 m de hauteur et 4,51 m de circonférence.
- Pin laricio (*Pinus nigra Laricio corsicana*), âge de 170-180 ans de 32 m de hauteur et 2,89 m de circonférence.

Ces arbres ont une valeur d'agrément. Ils seront conservés et mis en valeur tant qu'ils ne présenteront pas de danger pour les usagers de la forêt.

1.4.1.4. Etat sanitaire des peuplements

Des dépérissements du chêne (en particulier chêne pédonculé) sont observés sur la partie ouest de la forêt.

1.5. Description des peuplements forestiers

1.5.1.1. Méthodologie de description

La description des peuplements forestiers a été réalisée par inventaire systématique de diverses caractéristiques (nombre de tiges, conformation, qualité...) à une densité d'un point tous les quatre hectares.

Un traitement statistique des données obtenues (analyse en composantes principales, classification hiérarchique, utilisation du logiciel "Inventaire") a permis de dégager les types de peuplements présents en forêt de L'Isle Adam.

Un contrôle et un complément de description sur le terrain ont ensuite été effectués. Le zonage des types de peuplements a été réalisé grâce à la photographie aérienne et au sommier de la forêt. Cette phase de zonage a été réalisée en collaboration avec les forestiers locaux.

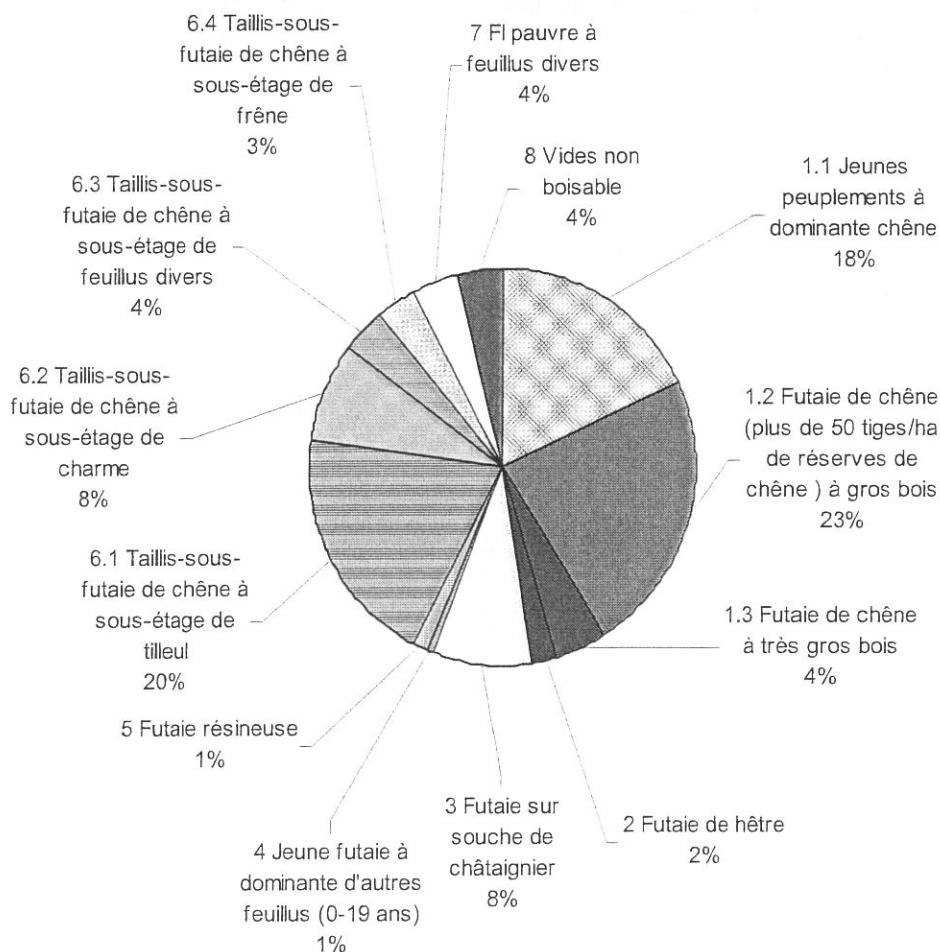
1.5.1.2. Types de peuplements

La carte des peuplements est la carte 5.

Deux types de peuplements occupent l'essentiel de la surface de la forêt de l'Isle-Adam :

- Futaies régulières de chêne d'âges divers : 47 % de la surface de la forêt
- Taillis sous futaie de chêne, assez pauvres (moins de 50 tiges par hectare de réserves de chêne), se différenciant par la composition de leur sous-étage : 35% de la surface de la forêt.

Répartition de la surface par type de peuplement



Les types de peuplements rencontrés sur la forêt sont :

Type de peuplement		Code territorial de peuplement	Reserves de chênes (nb tiges / ha)	G moyen	Surface (ha)	Surface cumulée (ha)
1 Futaie de chêne	1.1 Jeunes peuplements à dominante chêne	1.1.1 Jeune peuplement à dominante chêne (0-19 ans)	-	-	97,4	277,6
		1.1.2 Jeune peuplement à dominante chêne (20-40 ans)	-	-	180,2	
	1.2 Futaie de chêne (plus de 50 tiges/ha de réserves de chêne) à gros bois	1.2.1 Futaie de chêne à gros bois, à sous-étage de tilleul	56	18	139,44	357,77
		1.2.2 Futaie de chêne à gros bois, à sous-étage de charme	71	21	127,41	
		1.2.3 Futaie de chêne à gros bois, à sous-étage de châtaignier	63	22	90,92	
		1.3 Futaie de chêne à très gros bois	63	25	69,22	
						69,22
2 Futaie de hêtre	2.1 Jeune peuplement à dominante hêtre (0-19 ans)	FHETS	-	-	6,37	31,33
	2.2 Jeune peuplement à dominante hêtre (20-40 ans)	FHETE	-	-	15,57	
	2.3 Jeune peuplement à dominante hêtre (40-60 ans)	FHET1	-	14	9,39	
3 Futaie sur souche de châtaignier		FCHTP	-	23	126,07	126,07
4 Jeune futaie à dominante d'autres feuillus (0-19 ans)		FMERS	-	-	8,58	8,58
5 Futaie résineuse	5.1 Jeune peuplement à dominante résineuse (0-19 ans)	FP_NS	-	-	8,33	20,77
	5.2 Jeune peuplement à dominante résineuse (20-40 ans)	FP_NE	-	-	0,86	
	5.3 Futaie résineuse adulte	FP_NM	-	-	11,58	
6 TSF pauvre en réserve de chêne (moins de 50 tiges/ha)	6.1 Taillis-sous-futaie de chêne à sous-étage de tilleul	SCHXG	45	16	305,74	535,51
	6.2 Taillis-sous-futaie de chêne à sous-étage de charme	SCHXG	36	17	122,38	
	6.3 Taillis-sous-futaie de chêne à sous-étage de feuillus divers	SCHXG	33	19	55,98	
	6.4 Taillis-sous-futaie de chêne à sous-étage de frêne	SCHXG	33	21	51,41	
7 FI pauvre à feuillus divers		LA.F0	-	17	60,94	60,94
8 Vides non boisables		VACP	-	-	59,79	59,79

Futaies de chênes :

- Une partie est constituée de futaies présentant une densité forte de très gros bois et de gros bois (FCHXT). Ces peuplements présentent une surface terrière globalement forte (25 m²/ha en moyenne). La qualité des produits est assez bonne (B et C).
- Une partie importante de la forêt présente des futaies de chênes à gros bois (FCHXG). Pour ces peuplements la connaissance de l'essence accompagnatrice est intéressante. En effet cette dernière traduit une richesse stationnelle, qui permet de caractériser la richesse globale du peuplement et la qualité des réserves de chêne :
 - Les FCHXG à tilleul sont plus pauvres et présentent des produits de qualité plus faible (C).
 - Les FCHXG à charme sont riches et présentent des produits de meilleure qualité (B et C).
 - Les FCHXG à châtaignier sont les plus riches mais sont hétérogènes en qualité.
- Les autres peuplements de futaie sont constitués des jeunes peuplements présentant une dominante de chêne (FCHXS et FCHSE).

Futaie de hêtre :

Elle est constituée principalement de plantations d'âges variés (FHETS, FHETE, FHET1). Les peuplements les plus âgés présente une structure à bois moyens dominants et petits bois, et des qualités correctes (C et B).

Futaie sur souche de châtaignier (FCHTP):

Elle provient d'anciens taillis de châtaignier, ayant subis une amélioration (moins dynamique que ce qui est prescrit par les normes actuelles). Les plus gros bois de châtaignier sont de qualité moyenne (C). Ce peuplement abrite localement des gros bois de chêne, d'assez bonne qualité (C et B).

Jeune futaie à dominante feuillue :

Il s'agit de jeunes plantations mélangées de feuillus précieux (FMERS).

Futaie résineuse :

Elle comprend des plantations résineuses d'âges divers, principalement de pin noir, avec également du douglas et du mélèze (FP.NS, FP.NE, FP.NM).

Taillis sous futaie de chênes :

Les taillis sous futaie de chênes (SCHXG) sont les peuplements les plus répandus sur la forêt. Ils contiennent en général peu de réserves de chênes (moins de 50 tiges par hectare). Comme pour les futaies de chênes, il est intéressant de les différencier suivant l'essence du sous-étage, qui renseigne à la fois sur la richesse du peuplement, et la qualité des réserves restantes. De plus, pour envisager l'avenir de ces peuplements, il est important de connaître l'essence accompagnatrice.

- Les TSF à tilleul sont les plus riches en réserves de chênes, avec des qualités moyennes (C).
- Les TSF à charme sont plus pauvres en réserves mais présentent des bois de meilleure qualité (C et B).
- Les TSF à feuillus divers sont pauvres en réserves de chênes, mais présentent localement des densités intéressantes de feuillus précieux.
- Les TSF à frêne sont les plus riches toutes essences confondues. Ils présentent les meilleures qualités (B et C).

Futaie irrégulière pauvre à feuillus divers (IA.F0) :

Il s'agit soit de peuplements ruinés, soit de peuplements présents sur de très mauvaises stations et présentant un accroissement très faible.

Vides non boisés hors sylviculture :

Les espaces restant sont réservés à l'accueil du public, occupés par des plans d'eau, des zones humides et anciennes carrières.

Les traces de batailles (trous d'obus) dans le secteur Cassan, laissent un doute sur l'éventuelle présence d'arbres mitraillés.

1.6. Faune sauvage

1.6.1.1. Espèces animales remarquables

Les données suivantes sont extraites du bilan écologique réalisé sur la forêt de 2006.

Oiseaux

Hormis les parcelles situées au nord de la RD 64, tout le massif a largement été prospecté. On peut signaler :

- des espèces nicheuses :

Bondrée apivore	(figure à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux)
Pic noir	(figure à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux)
Pic mar	(figure à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux)
Rouge queue à front blanc	(déterminante ZNIEFF)
- des espèces nicheuses possibles :

Pic grièche écorcheur	(figure à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux)
Engoulevent d'Europe	(figure à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux)
Faucon hobereau	(déterminante ZNIEFF)
Torcol fourmilier	(déterminante ZNIEFF)
Bécasse des bois	(déterminante ZNIEFF)

Amphibiens

Les mares de la forêt ont fait l'objet d'inventaires en 2004 et 2005. Ceux ci ont mis en évidence la présence de :

- | | |
|---------------------|---|
| Triton crêté | (protégée nationale, annexe II de la Directive Habitat) |
| Triton palmé | (protégée nationale) |
| Triton ponctué | (protégée nationale) |
| Salamandre tachetée | (protégée nationale) |
| Grenouille agile | (protégée nationale, annexe IV de la Directive Habitat) |
| Grenouille rousse | |
| Grenouille verte | |
| Crapaud commun | (protégée nationale) |

Reptiles

Il n'y a pas eu de prospection récente en forêt de l'Isle-Adam. Quatre espèces ont été mentionnées, mais leur présence n'est plus démontrée :

Lézard des souches	(protégée nationale)
Lézard des murets	(protégée nationale)
Orvet	(protégée nationale)
Couleuvre à collier	(protégée nationale)

Invertébrés

Odonates :

Seule une partie des habitats potentiels a été inventoriée (4 mares) en 2004 et 2005.

Les espèces remarquables dont la présence a été notée sont :

<i>Calorique virago</i>	(déterminante ZNIEFF)
<i>Coenagrion pulchellum</i>	(déterminante ZNIEFF)
<i>Cordulegaster boltonii</i>	(déterminante ZNIEFF, protégée nationale)

Mantoptères :

La mante religieuse est présente en forêt de l'Isle-Adam (déterminante ZNIEFF, protégée régionale)

Lépidoptères :

Un nombre d'espèces sont décrites sur le massif. Voici les plus remarquables dont la présence est actuellement connue :

<i>Callimorpha dominula</i> L.	(protégée régionale)
<i>Macroglossum stellaratum</i> L.	
<i>Melargia galathea</i>	(déterminante ZNIEFF)
<i>Apatura iris</i>	(liste rouge européenne)
<i>Saturnia pyri</i>	(protégée régionale)
<i>Nymphalis polychloros</i>	(protégée régionale, déterminante ZNIEFF)
<i>Apatura ilia</i>	(déterminante ZNIEFF)

Coléoptères :

Un inventaire de 2004 met en évidence :

Le Lucane cerf- volant (*Lucanus cervus* L.), espèce protégée intégralement, figure à l'annexe IX de la Directive Habitat.

Le Minotaure (*Thyphaeus thyphaeus* L.), espèce vulnérable en Ile-de-France.

Le carabe doré -brillant (*Carabus auronitens auronitens* F.), espèce déterminante ZNIEFF en Ile-de-France.

Mammifères

Chiroptères

Aucune étude ne porte sur la forêt de l'Isle-Adam elle-même.

Autres mammifères

Le renard, le putois, la fouine, la belette, l'hermine, l'écureuil roux et le lapin de garenne sont présents sur le massif de l'Isle-Adam. Les cerfs, chevreuils et sangliers (voir ci-dessous) fréquentent également cette forêt. Le lapin de garenne connaît des fluctuations importantes de population. Il peut être à l'origine de dégâts sur les plantations lorsqu'il est en surnombre.

1.6.1.2. Espèces de gibier chassables

Chevreuil

La présence de chevreuil a commencé à être importante en forêt de l'Isle-Adam à la fin des années 1980 – début des années 1990. Aujourd'hui, la population est bien installée et fait l'objet d'un plan de chasse. Il est en effet nécessaire de la contrôler, afin de permettre la régénération des peuplements sans protection.

Les réalisations du plan de chasse permettent de suivre grossièrement la population.

Attributions et réalisation des plans de chasse pour le chevreuil.

	Attributions	Réalisations
2004-2005	58	58 (38 jeunes)
2005-2006	64	62 (20 jeunes)
2006-2007	68	58 (16 jeunes)
2007-2008	70	

Globalement la population de chevreuil se maintient à l'équilibre, mais la proportion de jeunes diminue. Le seul bio-indicateur suivi, qui est le poids des chevillards, ne permet pas de conclure à un état de souffrance :

Poids plein des chevreuils :

	Poids moyen des adultes (kg)	Poids moyen des jeunes (kg)
2005 – 2006	23,9 (sur 41 individus)	15,3 (sur 20 individus)
2006 – 2007	23,4 (sur 42 individus)	15,9 (sur 15 individus)

La densité de population pourrait varier fortement entre la partie ouest et la partie est de la forêt. En effet ces deux ensembles présentent des caractéristiques distinctes et communiquent difficilement. La présence d'une réserve de chasse et de jeunes peuplements dans la partie ouest de la forêt sont des facteurs qui pourraient expliquer la plus forte concentration de chevreuils dans cette zone.

Il apparaît nécessaire de mettre en place des indices kilométriques d'abondance (IKA) pour mesurer plus finement la répartition l'évolution de la population de chevreuils. Le suivi de ces indicateurs permettra d'apprécier la pertinence du plan de chasse.

Cerf

Le cerf a fait quelques apparitions sur le massif de l'Isle-Adam. Compte tenu de la faible surface de celui-ci, une régulation est impérative pour éviter les problèmes de régénération des peuplements. Cette espèce participe à la vie de la forêt et son éradication n'est pas prévue. La Directive Régionale d'Aménagement prévoit le maintien de la population à niveau faible (état cerf erratique).

Sanglier

Actuellement la population de sangliers ne fait l'objet d'aucun suivi. A en croire l'évolution du nombre de bêtes tuées la population est en augmentation.

Nombre de bêtes abattues	Sanglier
2004-2005	8
2005-2006	27
2006-2007	39

Circulation des espèces

La circulation de la grande faune a fait l'objet d'une étude sur la forêt en 2003 (Suivi de l'utilisation des passages de la RD 104 par la grande faune des massifs forestiers de Montmorency et de l'Isle-Adam, 2003, OGE).

Les passages et zones préférentiellement utilisées sont donnés par la carte 14.

1.7. Risques

Les risques d'incendie sont faibles au regard des essences présentes sur le massif, même si le risque de départ d'incendie accidentel ou volontaire existe pendant les périodes de sécheresse. La desserte permet un accès rapide des véhicules de lutte contre l'incendie en tout lieu de la forêt.

La forêt faisait autrefois l'objet d'extraction souterraine de matériaux (gypse en parcelles 39 à 43, calcaire en parcelles 20, 21, 23, 24, 81 à 84). La subsistance des galeries pourrait être à l'origine d'effondrements.

- Les anciens accès aux galeries d'extraction du gypse sont totalement masqués par le recouvrement de 300 000 m³ de remblais apportés par la DDE en 1984 en parcelles 40 et 41, suite à la création de la RN 184 située à proximité. Par contre des fontis existent en amont de ces anciennes entrées, plus à l'est dans les parcelles 42 43, et aux entrées en parcelle 40.
- Les carrières de calcaire sont toutes situées dans l'ouest et le sud-ouest de la forêt. Des effondrements sont apparus en parcelle 24.

La fréquentation importante de la forêt par le public est cause de risques. Il faudra veiller à l'état des arbres aux abords des zones fréquentées et prescrire des élagages ou abattages si nécessaire.

2. Analyse des besoins économiques et sociaux

2.1. Production ligneuse

2.1.1. Données IFN

L'inventaire forestier national annonce une valeur d'accroissement de 6,4 m³/ha/an pour les forêts domaniales du Val d'Oise (région "Vieille France").

Ceci correspond à une production du châtaignier de 10 m³/ha/an lorsqu'il est présent dans la strate principale. Le taillis simple de châtaignier produit quant à lui 7 m³/ha/an.

Type de peuplement	Surface (ha)	Production estimée (m ³ /ha/an)	Production annuelle (m ³ /an)
Futaie de chêne	704,59	5	3523
Futaie de hêtre	31,33	7	219
Futaie sur souche de châtaignier	126,07	8	1009
Futaie d'autres feuillus	8,58	7	60
Futaie résineuse	20,77	6	125
TSF de chêne	535,51	4	2142
Futaie irrégulière pauvre à feuillus divers	60,94	4	244
Vides	59,79	0	0
Total	1547,58	4,7	7321

La production totale de la forêt peut être estimée à 7320 m³, en moyenne, soit 4,7 m³/ha/an.

2.1.2. Récolte et qualité des bois

Note : des précisions quant à la récolte des bois sont indiquées en 3.1.2.2.

La forêt de l'Isle-Adam présente des produits de qualité diverse. Cependant, les lots de qualité homogène et de quantité suffisante (au moins 800 m³) trouvent preneur lors des ventes de bois.

Les petits lots inférieurs à 1000 euros sont vendus sous la forme dite de « menus produits ».

Les prix moyens obtenus à l'automne 2007 sont les suivants :

Essence	Catégorie		Prix moyen en 2007 (euros/m ³)
	Qualité	Diamètre	
Chêne	BO	50 et +	150
	BO/BT	30-45	30
	BT/BF	25 et -	15
Châtaignier	BO	25 et +	75
	BT	20 et -	15
Hêtre	BO	40 et +	30
	BO/BT	30-35	20
	BT/BF	25 et -	15
AF	BO/BF/BT	25 et +	15
Taillis, houppliers	BF		9

2.2. Autres productions

La forêt de l'Isle-Adam fait l'objet d'un certain nombre concessions (canalisations, lignes électriques, lignes téléphoniques, autorisations de passage).

L'extraction de matériaux (ballast, gypse et calcaire) avait lieu autrefois en forêt.

2.3. Activités cynégétiques

La chasse est louée pour la période 2004 – 2010.

Trois lots sont loués à l'exercice de la chasse à tir :

Lot	Surface (ha)	Parcelles	Loyer 2007 (euros)
1	868	1 à 31, 33, 34p et 72 à 87	10 001
2	512	32, 34p, 35 à 49, 57 et 60 à 71	21 280
3	168	50 à 56, 58, 59, 88 et 89	3 438

Le lot 1 comporte une zone définie en réserve de chasse et de faune sauvage (Réserve de Conti, définie par arrêté du préfectoral du 5 décembre 2003) : parcelles 1 à 15, 30 et 31. Des autorisations spécifiques de la DDEA y sont nécessaires pour chasser.

Les trois lots sont loués pour une valeur totale de 34 719 euros, soit un revenu de 22,4 euros/ha/an (valeur 2007).

Concernant le grand gibier, seul le chevreuil fait l'objet d'un plan de chasse.

Les sangliers occasionnent de nombreux dégâts dans les cultures jouxtant la forêt. Il apparaît nécessaire d'augmenter le prélèvement, afin de ramener leur population à un niveau plus faible que le niveau actuel, et de pouvoir la contrôler.

Pour le chevreuil, il convient de rester vigilant. En effet des dégâts ont été observés sur les régénérations, en particulier en parcelle 8. Il est pour l'instant difficile

d'estimer comment doit évoluer le prélèvement. En effet la population n'est pas en diminution, mais la proportion de jeunes décroît. Il faudra tenir compte de l'évolution de l'état sanitaire des populations.

2.4. Accueil du public

Une étude de l'année 2000 fournit quelques éléments sur la fréquentation des forêts en Ile de France². Ces résultats sont précisés par les observations des forestiers.

En 30 ans, le nombre de visites en forêt publique francilienne s'est accru de 30 %, le nombre moyen de sorties par visiteur adulte s'est accru de 40 %, occasionnant un volume total de sorties en hausse de 60 % sur cette période.

669 000 habitants du Val d'Oise se rendent en forêt une fois par an. La forêt de l'Isle-Adam fait partie de l'ensemble des trois grandes forêts domaniales du Val d'Oise avec celles de Montmorency et de Carnelle. Parmi ces trois forêts, c'est la deuxième plus visitée après celle de Montmorency.

En matière de provenance des visiteurs, l'étude montre qu'il s'agit le plus souvent de sorties de proximité : près des deux tiers des franciliens ne dépassent pas 15 minutes de temps de trajet pour se rendre en forêt. Dans le Val d'Oise, 85 % des visites en forêt sont le fait d'habitants du département. Les dix communes jouxtant la forêt disposent par ailleurs d'une population d'environ 26 800 habitants (données INSEE, issues de l'inventaire communal de 1998), ce qui correspond à une fréquentation moyenne pour une forêt francilienne. La forêt de l'Isle-Adam est classée en forêt de type périurbaine dans la DRA.

La forêt est bien desservie par un réseau de routes forestières assez denses. Elle est traversée par le GR1 qui relie l'Isle-Adam aux autres forêts domaniales du Val d'Oise (Carnelle et Montmorency).

La forêt est traversée par deux pistes cyclables (2.5 km le long de la D64, et 1.5 km en site propre entre le carrefour de Malmaison et le carrefour de la porte Baillet).

La carte des équipements d'accueil est la carte 8.

2.5. Paysages

Les différentes unités paysagères sont déterminées par le relief (qui conditionne la visibilité) et la fréquentation, qu'elle soit extérieure (visibilité depuis une route) ou intérieure à la forêt. On distinguera donc les unités visibles depuis l'extérieur de la forêt domaniale de celles faisant partie du paysage interne.

La carte des sensibilités paysagères est la carte 6.

Paysage externe :

La forêt de l'Isle Adam, à la topographie étagée et située sur une butte, est une composante importante du grand paysage. Bien que la partie ouest de la forêt soit proche des zones fortement urbanisées, la visibilité depuis l'extérieur est limitée. En effet les limites extérieures sont fermées, soit par la proximité immédiates des habitations coupant les lignes de vues, soit par la présence de forêts privées faisant écran en bordure de la forêt domaniale.

² MARESCA.Bruno.La fréquentation des forêts publiques en Ile de France.CREDOC.2000.

La sensibilité externe sur le reste de la forêt est conditionnée par la présence d'axes routiers (A16, N1, N184 et D104), depuis lesquels la forêt est visible. Par ailleurs la zone de visibilité sur la forêt depuis la vallée de Chauvry est étendue. La zone de crête est perceptible, structurant fortement le grand paysage, présente une sensibilité paysagère forte.

Les parcelles sont classées suivant trois niveaux de sensibilité paysagère externe :

- Faible : concerne les parties interne de la forêt éloignées des axes routiers et masquées par la topographie.
- Moyenne : zones toujours visibles, abords de circulation fréquentés
- Forte : zones visibles de très loin, abords de routes très fréquentées, crêtes.

Le paysage interne de la forêt :

La sensibilité paysagère interne de la forêt est liée à la fréquentation du public. Trois niveaux de sensibilité ont été distingués :

- Faible : parties de la forêt peu fréquentées
- Moyenne : pistes cyclables et sentiers de randonnée fréquentés
- Forte : Carrefours très fréquentés, points d'intérêt (étang des trois sources)

Le type et le niveau de fréquentation sont liés à la présence d'équipements d'accueil ou de points remarquables (arbres remarquables, points de vue, points d'eau).

2.6. Richesses culturelles

La forêt est riche de plusieurs sites d'intérêt particulier :

Le château des Forgets, de 1893

Il a été construit pour Georges Manchez, rédacteur au journal Le Temps. Il a servi de refuge à des résistants pendant la seconde guerre mondiale, ce qui vaudra à son propriétaire, Géo Grandjean, d'être fusillé en 1941. Peu avant la libération de la ville, le 23 août, quatre jeunes résistants sont également fusillés à l'entrée du domaine.

La Pierre Plate

Ce beau monument mégalithique a été fouillé à partir de 1926 et restauré en 1971. Il mesure plus de 12 m de long et plus de 2 m de large et se compose de trois tables de couverture et d'une chambre précédée d'un vestibule accessible par une dalle perforée. L'ensemble est daté de 1960 ans avant notre ère. Les restes de plus de 100 individus en furent exhumés. Les objets ont été confiés au musée de la préhistoire en Ile-de-France à Nemours. Ce monument est classé monument historique par arrêté du 19 octobre 1932.

L'allée sépulcrale de Blanc-Val

Cette allée couverte est similaire, mais en deux fois plus petit, à la Pierre Turquoise, en forêt de Carnelle voisine.

Le carrefour du Poteau de la Tour

Non loin du point culminant de la forêt (195 m), il rappelle l'existence d'une tour de 3 étages, dite tour de Nerville, bâtie pour les princes de Conti afin que leurs invités puissent suivre les chasses.

La table de Cassan

Située dans une clairière du bois de Cassan d'où partent 16 routes, l'étoile de Conti, cette table de vénerie donnait la possibilité aux cavaliers de descendre de leur

monture sans se faire débotter par leurs valets. Sa présence est attestée dès 1766. Elle est déplacée provisoirement en 1944 pour la protéger des bombardements alliés.

Le château des Bonshommes

Le château des Bonshommes, construit à l'emplacement d'un prieuré du XII^e siècle, fut rapidement abandonné. Balzac le cite dans son œuvre en évoquant « un lieu funeste abandonné par les hommes ». Il n'en reste aujourd'hui aucun vestige.

Les coutumes de Montsoul

Cette enclave forestière privée au cœur du massif domanial est actuellement à l'état de friche. Elle provient d'anciens terrains communaux, présents dès le moyen âge en forêt.

Le Saut-de-Loup

À proximité, la route tournante du Saut-de-Loup longe les vestiges du "saut-de-loup", ensemble formé d'une butte de terre soutenue par un mur et d'un fossé, qui avait pour but, avec le long mur de 25 km, d'isoler le massif et de protéger son gibier qui ne pouvait s'en échapper... et empêchait le loup d'y pénétrer.

La Croix Saint-Antoine

Croix romane pattée, symbole du Vexin Français, elle est située au croisement du chemin des folles entreprises et des louveteaux, à l'entrée de la forêt.

Ancienne glacière

Une ancienne glacière a été découverte récemment en parcelle 3. Elle doit faire l'objet d'une restauration et d'une mise en valeur.

2.7. Sujétions diverses, statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier

La carte des sujétions est la carte 3.

Réglementation générale :

Des arrêtés préfectoraux précisent certaines mesures de protection (interdiction des feux, tenue des chiens en laisse, limitation de cueillette – muguet notamment), et de circulation (fermeture de certaines routes, limitation de vitesse sur les routes ouvertes à la circulation).

Site inscrit : Massif des trois forêts de Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency

La protection a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pittoresque. On lit dans le dossier d'archives : « Bien que protégées au Sud, centre et Nord par les trois forêts, les vallées intermédiaires sont menacées d'urbanisation ou risquent à certains endroits et à plus ou moins long terme de transformer les trois forêts domaniales en de vastes parcs urbains. La présence de moyens de transport importants transforme ces lieux en pôle d'attraction largement susceptible d'appeler l'implantation de zones pavillonnaires et de collectifs. C'est donc pour limiter et contrôler les effets de cet attrait qu'il a été envisagé de faire bénéficier ce secteur d'une mesure d'inscription à l'inventaire des sites ; la finalité étant d'assurer la pérennité du caractère naturel de cette zone du Val-d'Oise. »

Site classé : Vallée de Chauvry

La protection a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pittoresque. On lit dans le dossier d'archives : « La vallée de Chauvry, comme

celle de Montmorency au sud et de Presles au nord, est encadrée par deux buttes témoin recouvertes de forêts, les buttes de Montmorency et de l'Isle-Adam. A l'ouest, elle débouche sur la vallée de l'Oise par un coteau assez abrupt, faisant face aux premiers reliefs du Vexin. Cette vallée de Chauvry est restée un espace rural typique de l'Ile de France. La grande qualité des paysages de cette vallée résulte à la fois d'une topographie de vallées très variée et d'une occupation du sol diverse et harmonieuse, dont chaque élément a conservé ses caractères originaux. La forêt ferme l'horizon de toutes parts. Des éléments patrimoniaux et touristiques intéressants viennent enrichir ce site qui peut être considéré comme un témoin précieux des espaces ruraux franciliens comme un paysage charnière entre Vexin et Vieille-France. »

L'aménagement forestier va dans le sens de cette l'inscription et de ce classement dans la mesure où ceux-ci visent à contrer une menace d'urbanisation et à maintenir en place l'espace forestier. En effet l'aménagement vise au maintien et renouvellement de la forêt.

Schéma Directeur de la région Ile de France :

Le dernier Schéma Directeur de la Région Ile de France (1994-2015) demande qu'une politique rigoureuse de protection des grands massifs boisés, des espaces naturels et des paysages soit mise en œuvre pour préserver la qualité de la vie. En ce qui concerne les espaces boisés, cette politique intègre l'assurance de l'intégrité des bois et des forêts (préconisation du classement en forêt de protection, non implantation de grands ouvrages dans les massifs boisés ou limitation de leur impact) ainsi que l'organisation de la fréquentation (ouverture raisonnée au public, équipements d'accueil compatibles avec les enjeux paysagers, environnementaux et forestiers).

Enfin, il insiste sur la protection de l'intégrité des massifs et de leur lisière en interdisant en dehors des sites urbains déjà constitués, toute nouvelle construction à moins de 50 m des lisières des bois et forêts de plus de 100 ha de superficie.

Abord de monument historique : Pierre Plate

Est réputé être situé en *abords* de monument historique tout immeuble situé dans le champ de visibilité de celui-ci (visible de celui-ci ou en même temps que lui, ce dans un périmètre n'excédant pas 500 m) (article 1er de la loi de 1913, modifié par la loi du 25 février 1943). Les opérations effectuées autour du monument doivent tenir compte de la « conservation des perspectives monumentales » (article 118 de la loi du 13 juillet 1911). Les travaux affectant les immeubles situés dans le champ de visibilité du monument sont soumis à un régime d'autorisation (articles 13 bis et 13 ter de la loi du 25 février 1943).

Périmètres de captage

La parcelle 7 est incluse dans le périmètre de protection rapproché d'un captage de source. Ce périmètre de protection vise à protéger le captage vis-à-vis des migrations souterraines de substances polluantes. Les activités pouvant nuire à la qualité des eaux sont interdites.

Les parcelles 1 à 7 font partie du périmètre de protection éloigné du même captage. Les activités doivent y être surveillées.

Les incidences directes de la présence de ces périmètres de protection sont limitées sur la gestion forestière classique. Il faudra cependant tenir compte de leur présence lors de l'exploitation et des travaux.

2.8. Activités piscicoles

L'Etang des Trois Sources fait l'objet d'un lot de pêche attribué de 2006 à 2017 à la Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Aucune espèce n'est interdite à la pêche. Le montant du loyer annuel de cette location est de 2000 euros (valeur 2006).

3. Gestion passée

3.1. Traitements sylvicoles

3.1.1. Traitements antérieurs

La forêt de l'Isle-Adam a été traitée classiquement suivant le régime du taillis sous futaie jusqu'en 1864. Les aménagistes de 1864 et 1885 ont tenté la conversion en futaie régulière. Cela c'est avéré un échec, en partie à cause de difficultés de régénération. En 1901 la forêt comporte 40 % de bois blancs, le hêtre est très disséminé, et le chêne, de qualité médiocre, ne représente que 30 % de la futaie.

Période d'application effective	Nature de l'acte	Surface concernée (ha)	Traitements appliqués
1901 – 1958	Décret du 7 décembre 1901	1493	Taillis sous futaie
1958 – 1971	Arrêté du 23 août 1961, validité de 1958 à 1987	1493	Taillis sous futaie en rénovation
1971 – 1992	Arrêté du 29 août 1973, validité de 1971 à 1985	1499	Conversion en futaie régulière
1993 – 2007	Arrêté du 13 mai 1994, validité de 1993 à 2007	1548	Conversion en futaie régulière

- **L'aménagement de 1901** comporte trois séries, s'appuyant sur les trois plateaux géographiques et se fondant sur un aspect global des peuplements :
 - 1^{ère} série, dite du Nord (526 ha) : 1^{er} plateau des bords de l'Oise, sol globalement pauvre.
 - 2^{ème} série, dite du Sud (586 ha) : 2^{ème} plateau, sol moyen, parfois bon lorsque des limons sont présents.
 - 3^{ème} série, dites des châtaigniers (381 ha) : butte témoin du bassin parisien, sol médiocre.

La régénération s'effectue alors par le recrutement de baliveaux de chêne, la plantation de chênes, hêtres, ainsi que par plantation de pins sylvestres dans les vides. En sous-étage, des chênes, charmes, châtaigniers et bouleaux peuvent être plantés en complément.

- **Aménagement prévu pour la période 1958-1987 :**

Il reprend les mêmes séries que le précédent, pour les mêmes surfaces. Il diffère peu du précédent sauf en ce qui concerne le traitement. La forêt en est en effet traitée en taillis sous futaie en rénovation avec les révolutions de 30 ans pour les deux premières séries et 25 ans pour la troisième. Cet aménagement a été globalement mal suivi.
- **Aménagement prévu pour la période 1971-1985 :**

Il comporte une seule série, affectée à la fois à la production de bois d'œuvre et à l'accueil du public.

La méthode retenue est alors celle du groupe de régénération strict. L'aménagement a été suivi à son terme et poursuivi sur les mêmes bases jusqu'en 1992. La régénération a été obtenue sur la surface prévue de manière incomplète (174 ha sur 202 ha), et en 22 ans au lieu de 15 ans.

3.1.2. Dernier aménagement forestier

3.1.2.1. Caractéristiques du dernier aménagement forestier (1993 – 2007)

Arrêté ministériel du : 13 mai 1994

Durée d'application prévue : 15 ans.

Les objectifs de l'aménagement précédent étaient :

- l'accueil du public pour objectif principal
- la production ligneuse de bois d'œuvre, qui ne devait pas être partout subordonnée à l'objectif précédent.

La forêt de l'Isle-Adam était alors divisée en deux séries :

- La première série, de production et d'accueil du public (1428,69 ha).
- La seconde série à objectif prioritaire d'accueil du public (129 ha). Elle faisait l'objet d'un traitement spécial, où le seul objectif sylvicole était la pérennité du peuplement, avec un souci paysager spécifique.

La méthode de traitement sylvicole choisie, lors de l'aménagement précédent, était celle de la conversion et de la transformation en futaie régulière. La deuxième série comportait une particularité : elle est traitée en futaie régulière par parquets.

La méthode d'aménagement retenue était celle du groupe de régénération élargi.

L'essence objectif était le chêne sessile, avec accessoirement le hêtre et les feuillus précieux : frêne, merisier, érable, alisier torminal et autres fruitiers. Une attention particulière était réservée au châtaignier.

Répartition de la surface forestière dans les différents groupes d'aménagement

	Groupe de régénération élargi	Groupe d'amélioration (inclut le groupe de préparation)	Total
Série 1	187,23 ha	1241,46 ha	1428,69 ha
Série 2	29,3 ha	99,7 ha	129 ha
Total	216,53 ha	1341,16 ha	1557,69 ha

Série	Surface à régénérer	Parcelles à régénérer	Prévisions de récoltes (m ³ commerciaux/an)		
			Régé.	Amel. + Prépa.	Total
1	160 ha sur les 187,83ha du groupe de régénération élargi	1p, 3a, 13, 15, 24, 31, 35, 36, 50, 59p, 63, 72p, 73p, 76, 78a	1900	6700	8600
2	10 ha sur les 29,3 ha du groupe de régénération élargi	4b, 20b, 25b, 28b, 30b, 57b, 78b	300	100	400
Total	170 ha sur 217 ha		2200	6800	9000

Les récoltes prévues correspondaient à 5,8 m³/ha/an.

Des opérations concernant l'accueil du public étaient également prévues :

- la réduction du réseau routier ouvert aux véhicules à moteur avec la limitation des circulations de transit sur les routes forestières maintenues ouvertes,
- la limitation de la circulation équestre sur un réseau spécifique existant,
- un effort important d'information du public (panneaux de signalisation, panneaux pédagogiques).

3.1.2.2. Application du dernier aménagement forestier

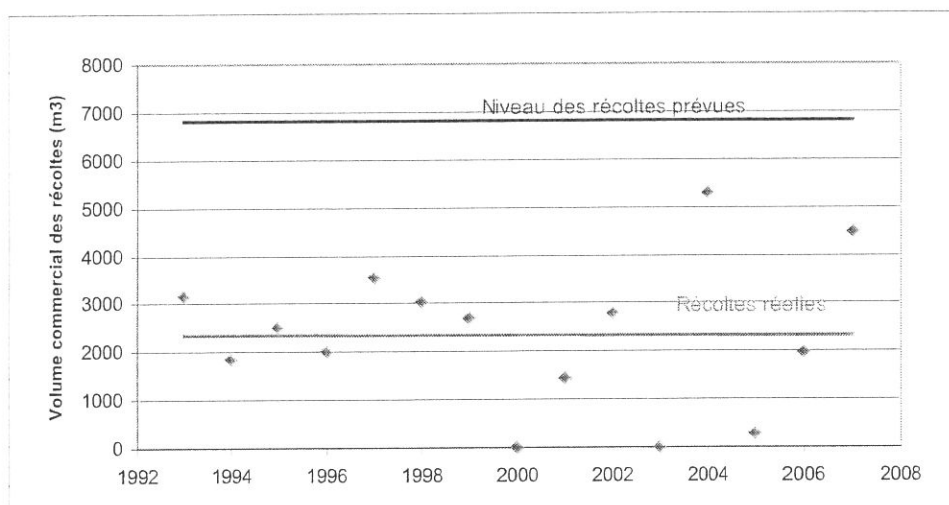
Durée de l'application effective : 15 ans.

Surface (ha)	Volumes récoltés pendant le dernier aménagement (en m ³ commerciaux /an)				
	Régé.	Amel. + Prépa	Sous total	Produits accidentels	Total
1557,69	1068	2342	3410	219	3629

Les récoltes effectives survenues lors du dernier aménagement correspondent à 2,32 m³/ha/an.

Que ce soit pour le groupe d'amélioration, ou le groupe de régénération, les volumes effectivement récoltés ont été inférieurs à ceux initialement prévus. Dans le groupe de régénération, la différence peut s'expliquer en partie par la création d'îlots paysagers, non suffisamment compensés par de nouvelles mises en régénération. De plus certaines parcelles inscrites dans le groupe de régénération n'ont même pas été entamées.

Concernant le groupe d'amélioration, l'écart observé n'est expliqué que par manque d'application d'une sylviculture dynamique. Il est resté constant durant toute la durée de l'aménagement précédent.



L'aménagement précédent faisait déjà état du déséquilibre des surfaces par classe d'âge de la forêt. En effet les peuplements âgés de 90 ans à 180 ans étaient très majoritaires (plus de 80 % de la forêt). Etant donné le retard des mises en régénération durant la période de l'ancien aménagement, la situation est aujourd'hui encore plus déséquilibrée.

3.1.2.3. Répartition et avancement des surfaces régénérées par essence

La surface prévue à régénérer lors du dernier aménagement était de 170 ha sur les 217 ha du groupe de régénération élargi.

Le tableau suivant donne les surfaces passées effectivement régénérées (hors classe 0 de la Base de Données Régénération) par essence, durant le précédent aménagement (il manque les données de 2007). Les données sont issues de la BDR 2006. Pour que régénération soit considérée comme réellement acquise, elle doit avoir atteint la classe 2a de la BDR (semis ou plants de hauteur moyenne supérieure à 1,5 m).

Surface régénérée par essence de 1993 à 2006 et état de la régénération en 2006							
Groupe	Classes de la BDR	Essence					Total
		Chêne sessile	Hêtre	Merisier	Douglas	Peuplier	
Amélioration	0	42,56	0	0	0	0,93	28,05
	1a-2a	11,47	3,15	0	1	0	
	2b-4	6,7	4,66		1,07	0	
Régénération	0	90,44	0	0	0	0	59,44
	1a-2a	28,36	0	0	0	0	
	2b-4	18,48	12,6	0	0	0	
Total		65,01	20,41	0	2,07	0	87,49

La surface effectivement régénérée est donc moitié inférieure à ce que prévoyait l'ancien aménagement. Les raisons pouvant expliquer ce déficit ont été exposées au paragraphe précédent.

3.2. Traitements des autres éléments du milieu naturel

L'aménagement précédent ne prévoyait pas d'action spécifique concernant les zones d'intérêt écologique.

Cependant certains travaux ont été menés sous l'impulsion du comité de suivi écologique du Val d'Oise :

- Restauration de la tourbière à sphaignes (parcelle 48).
- Restauration d'un réseau de mares (parcelles 42, 44, 48 et 41).
- Travaux d'ouverture dans le site calcicole des carrières de Stors (parcelle 82).

3.3. Etats des limites et équipements

3.3.1. Limites

Note : les distances sont indiquées en 0.3.

Les limites de la forêt de l'Isle-Adam ne posent pas de problème majeur, à l'exception de la parcelle 13 et des enclaves de la parcelle 8. Ces parties devront faire l'objet d'une opération de bornage.

3.3.2. Infrastructures

La carte de la desserte est la carte 7.

La forêt domaniale de l'Isle-Adam est traversée par plusieurs routes départementales sur lesquelles un réseau dense de routes forestières revêtues et un réseau de routes et chemins empierrés.

La longueur totale accessible aux tracteurs de débardage est de 90 km, ce qui est satisfaisant.

La longueur totale de routes accessible aux grumiers est de 25 km. La répartition de ces axes est globalement bonne sur l'ensemble de la forêt. Cependant la chaussée n'est pas suffisamment stabilisée sur une partie importante des pistes forestières, ce qui conduit à une dégradation lors du passage d'engins lourds. Ces routes devront bénéficier de rénovation et d'un meilleur entretien selon les possibilités budgétaires.

	Revêtu	Empierré	Terrain naturel	Total
Accessible aux grumiers	8,34 km	15,60 km	0,61 km	24,55 km
Non accessible aux grumiers		0,78 km	64,70 km	65,48 km
Total	8,34 km	16,38 km	65,31 km	90,03 km

La présence de place de dépôt et de retournement fait défaut en certains points de la forêt. Des installations sont donc à prévoir

3.3.3. Equipements d'accueil du public

Pour permettre l'accueil du public, la forêt est dotée des voies suivantes :

- 0.75 km de routes forestières ouvertes au public
- 2.52 km de routes publiques ouvertes,
- 15 aires de stationnement,

- 25 km de pistes cavalières,
- 8,5 km de sentier de petite randonnée,
- 16 km de sentier de grande randonnée.
- 3,8 km de piste cyclable

On trouve également les équipements suivants :

- 5 tables-bancs,
- panneaux informations,
- une aire de jeux

4. Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix

La forêt de l'Isle Adam, située en bordure nord de la région Ile de France, constitue un des points forts de l'arc boisé du Val d'Oise. Cette forêt dans laquelle la fréquentation du public reste en équilibre avec le milieu, permet de concilier différents objectifs de gestion :

- la production de bois d'œuvre de qualité,
- l'accueil du public et la protection des paysages,
- la conservation et la valorisation des zones d'intérêt écologique.

Pour répondre à ces enjeux, la forêt doit bénéficier d'une gestion adaptée selon les principes suivants :

- une pérennité des peuplements compatible avec un rendement économique,
- des décisions sylvicoles qui n'hypothèquent pas l'avenir,
- la réalisation d'actions indispensables mais réalistes,
- la recherche de peuplements stables en créant les conditions favorables pour résister aux perturbations (cela implique de maintenir globalement des peuplements sains, vigoureux adaptés aux conditions stationnelles),
- le respect de l'environnement et des richesses naturelles,
- l'accueil du public.

4.1. Exposé concis des problèmes posés et des solutions retenues

Les problèmes posés sont énumérés par ordre d'importance et de niveau de contraintes.

Peuplements

- La forêt est fragilisée avec une trop forte proportion de peuplements âgés, d'une durée de survie réduite. La plupart de ces peuplements sont localisés dans la partie Ouest de la forêt. Ces peuplements sont pour la plupart situés dans des stations dont le potentiel productif varie rapidement d'un endroit à l'autre.
- Il convient donc de régénérer une surface importante de la forêt. Ceci permettra à la forêt de continuer d'assurer son rôle social et écologique. Les zones placées en régénération dans la partie Ouest devront tenir compte des différences de station à l'échelle de la parcelle.

Accueil, sécurité et paysage

- La forêt est l'objet d'une fréquentation importante principalement dans sa partie Ouest (table de Cassan, Rond-Point de l'Isle Adam, entrée de forêt par la route des Bonshommes). Sa sensibilité paysagère externe est par ailleurs marquée dans sa partie Est sur les versants orientés vers le Sud.
- Le site classé de la vallée de Chauvry couvre une partie de la forêt.
- Il faudra veiller à sécuriser prioritairement les zones fréquentées par le public. En particulier, les arbres déperissants aux abords des zones fréquentées devront être abattus ou élagués.
- Les différentes parcelles concernées doivent faire l'objet d'une gestion différenciée du reste de la forêt, en évitant les coupes paysagèrement traumatisantes. La continuité des efforts engagés sur ces zones doit être menée.

Biodiversité

- La forêt comprend de nombreuses espèces végétales remarquables.
- Des travaux écologiques spécifiques ainsi que la mise en place d'îlots de vieillissement doivent être menés pour valoriser les milieux les plus remarquables. Le maintien d'arbres creux et morts (1 par hectare), le mélange d'essences doivent être favorisés pour accroître la diversité biologique de l'écosystème et préserver l'existant.

Infrastructures

- La qualité des routes n'est pas toujours suffisante pour le passage des grumiers. Certaines places de retournement et de dépôt sont manquantes.
- Il faut modifier certaines routes pour les adapter à une desserte plus efficace et ajouter des infrastructures pour faciliter le chargement des bois.

Cynégétique

- La population de chevreuils ne fait pas l'objet d'un suivi et son évolution est donc mal connue. La population actuelle ne permet plus de réussir des régénérations naturelles sans engrillagement.
- Le cerf fait son apparition sur le massif, et l'évolution de la population de sanglier est mal connue.
- Il est important de mener des IKA pour observer l'évolution des populations par mesure comparative d'une année sur l'autre. Les plans de chasse doivent être adaptés pour obtenir un équilibre de la population permettant le succès des régénérations.
- La population de sangliers est en forte augmentation. Il apparaît important de maintenir une pression forte pour pouvoir maintenir à un niveau faible la présence de cette espèce classée nuisible.

4.2. Définition des objectifs principaux - Division de la forêt en séries

Objectifs

Les objectifs principaux de l'aménagement sont ainsi fixés :

1. rétablir l'équilibre des classes d'âge de la forêt par des actions sylvicoles soutenues,
2. accueillir le public dans des conditions de sécurité satisfaisantes et protéger les paysages,
3. conserver et valoriser les richesses naturelles.

Durée

Les problèmes soulevés ne pourront être pleinement résolus pendant la durée de l'aménagement et devront continuer de l'être au-delà de cette période.

Une période d'aménagement longue de 20 ans est donc retenue : de l'année 2008 à l'année 2027.

Série

La forêt constitue une série unique de production et d'accueil du public.

4.3. Décisions fondamentales relatives à la série unique

4.3.1. Modes de traitement – méthodes d'aménagement

On distinguera dans la série unique de production de bois et d'accueil du public deux traitements différents dont l'association est adaptée aux différents peuplements en présence.

- un traitement en futaie régulière pour les peuplements présentant déjà cette structure,
- un traitement en conversion en futaie régulière pour les peuplements de taillis sous futaie.

Pour mémoire, la surface désignée en vides non boisables est de 59,79 ha (accueil du public, étangs, lignes électriques...).

4.3.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité

4.3.2.1. Essences objectifs

Note : La carte des essences objectif est la carte n°10.

Les essences objectifs ne sont attribuées que pour les surfaces en sylviculture (1487,79 ha).

Les essences objectif principales ont été choisies en fonction des potentialités des stations forestières et des peuplements existants afin de favoriser la régénération naturelle.

Le chêne sessile est choisi en majeure partie dans cette forêt en raison de sa bonne adaptation aux stations présentes. Le chêne pédonculé pourra le remplacer dans les stations où le bilan hydrique est plus favorable (zones humides, fonds de vallon). Le châtaignier est également une bonne alternative dans les stations où il est implanté et adapté. Le hêtre a été choisi pour les stations calcaires.

Essences principales objectifs	Surface (ha)	%	Optimum d'exploitabilité	
			Age	Diamètre optimum
Chêne sessile	896.3205	60%	180	70
Chêne pédonculé	184.173	12%	140	70
Châtaignier	135.916	9%	80	60
Hêtre	48.2615	3%	100	70
Résineux	16.02	1%	80	-
Autres Feuillus	7.81	1%	80	-
-	199.29	13%	-	-
Total :	1487.79			

Une partie de la forêt (199,29 ha) ne s'est pas vue attribuer réellement d'essence objectif. Il s'agit en effet des stations très pauvres (cf. paragraphe 1.1.3), qui sont exclues

de la sylviculture classique pour le présent aménagement. N'étant pas localisables précisément, elles ne sont pas distinguées sur la carte des essences objectifs.

La proportion d'essences associées secondaires pourra atteindre 30% du peuplement. Elle pourra être obtenue soit par plantation soit par mode de régénération naturelle. Ces essences auront comme but d'accroître la diversité biologique et d'élargir la gamme des produits économiques.

4.3.3. Détermination de l'effort de régénération

Une partie des peuplements de la forêt se trouve sur des stations dont le potentiel réel est hétérogène (Stations 2 et 10, référentiel DRA, cf. paragraphe 1.1.3). En effet, au sein de celles-ci il y a des zones de potentialité très faible. Ces zones sont difficilement cartographiables à cause de leur petites tailles et de leur morcellement. Il a été décidé de ne pas porter en régénération les peuplements situés dans ces zones.

La proportion de surface concernée par ces zones de très faible potentialité est déterminée par la hauteur dominante des chênes. Lorsque celle-ci ne dépasse pas 20 mètres pour des peuplement néanmoins âgés, on se trouve sur une mauvaise microstation, et il est donc considéré qu'il n'y a pas lieu de régénérer le peuplement.

Note : La carte n°13 indique les points de relevés où la hauteur des chênes, lorsque ceux-ci sont dominants, est inférieure à 20 m.

On obtient ainsi pour les stations n°2 et n°10 (référentiel DRA) des opportunités de régénération de respectivement 70 % et 80 % (70 % des chênes dominants dépassent les 20 m sur la station 2, et 80 % pour la station 10). On obtient au total une surface de 199,29 ha, considérée comme non régénérable. Il n'est pas attribué d'essence objectif à cette surface et son cycle de renouvellement est placé arbitrairement à 250 ans.

Surface d'équilibre (Se)

La surface d'équilibre se calcule à partir des surfaces des différentes essences objectif et de leurs âges d'exploitabilité.

Cycle	Essence	Surface	Se par an	Se
180 ans	Chêne sessile	896.32 ha	4.98 ha/an	99.59 ha
140 ans	Chêne pédonculé	184.17 ha	1.32 ha/an	26.31 ha
80 ans	Châtaignier	135.92 ha	1.70 ha/an	33.98 ha
100 ans	Hêtre	48.26 ha	0.48 ha/an	9.65 ha
80 ans	Résineux	16.02 ha	0.20 ha/an	4.01 ha
80 ans	Autres Feuillus	07.81 ha	0.10 ha/an	1.95 ha
250 ans	-	199.29 ha	0.80 ha/an	15.94 ha
Total :		1487.79 ha	9.57 ha/an	191.43 ha

La recherche d'un équilibre à l'échelle de la forêt nécessiterait de régénérer 9.57 ha/an soit 191.43 ha en 20 ans.

Surface maximum théorique (Sm)

Compte-tenu de l'importance des peuplements vieillissants au sein du massif, l'indication fournie par la surface maximum Sm est déterminante pour fixer l'effort de régénération.

La surface des stations très pauvres (199,29 ha) a été exclue ici. La surface totale restante est de 1288,50 ha.

Les durées de survie ont été attribuées individuellement par unité de peuplement élémentaire. Cependant, les principales tendances pour les durées de survie retenues sont de :

- 20 ans pour les taillis sous futaie de chêne à sous étage de tilleul et à sous étage de feuillus divers, les peuplements pauvres,
- 40 ans pour les taillis sous futaie de chêne à sous étage de charme, les futaies de chêne à sous-étage de tilleul, les futaies de châtaignier
- 60 pour les taillis sous futaie de chêne à sous étage de frêne, les futaies de chêne à sous étage de charme.
- 80 ans ou plus pour les autres peuplements.

Durée de survie	Surface	S. cumulée	Sm par an	Sm sur 20 ans
20 ans	329,29 ha	329,29 ha	16,46 ha	329,29 ha
40 ans	361,47 ha	690,76 ha	17,27 ha	345,38 ha
60 ans	129,26 ha	820,02 ha	13,67 ha	273,34 ha
80 ans	153,36 ha	973,38 ha	12,17 ha	243,35 ha
100 ans	48,93 ha	1022,31 ha	10,22 ha	204,46 ha
+ de 100 ans	266,20 ha	1288,50 ha		

La contrainte maximale théorique est de 690,76 ha à régénérer en 40 ans. On pourrait se permettre de régénérer seulement 329,29 ha (de durée de survie 20ans) durant le présent aménagement, mais cela impliquerait de rattraper le retard lors de la période d'aménagement suivant. Pour lisser cette contrainte on retiendra donc une surface maximale théorique (Sm) de 345,38 ha à régénérer durant la présente période d'aménagement.

La surface de régénération à réaliser si l'on s'en tient à l'indication de Sm est importante. Le contexte de la forêt impose de considérer les options qui permettraient de réduire cette surface, tout en étant vigilant à ne pas remettre à plus tard des actions de régénération essentielles et urgentes.

Surface minimum théorique (Sd)

La prise en compte de cette surface est nécessaire pour éviter les sacrifices d'exploitabilité.

La surface des stations très pauvres (199,29 ha) a été exclue ici. La surface totale restante est de 1288,50 ha.

Horizon	Surface	S. cumulée	Sd par an	Sd sur 20 ans
20 ans	684,71 ha	684,71 ha	34,24 ha	684,71 ha
40 ans	109,74 ha	794,45 ha	19,86 ha	397,22 ha
60 ans	187,23 ha	981,68 ha	16,36 ha	327,23 ha
+ de 80 ans	306,82 ha	1288,50 ha		

La surface minimale théorique à régénérer est de 981,68 ha sur 60 ans, soit, par lissage, 327,23 ha lors du présent aménagement.

Surface retenue

Nous sommes donc dans le cas $S_e < S_d < S_m$. Par ailleurs, la durée pendant laquelle l'effort S_m doit être maintenu pour satisfaire aux contraintes liées au vieillissement est inférieure à la durée pendant laquelle l'effort S_d doit être maintenu pour satisfaire aux contraintes liées aux disponibilités. La surface de référence pour la régénération à terminer devrait être la surface minimum théorique (S_m). Cependant on conservera S_d , pour des raisons d'éligibilité des parcelles.

Les zones à régénérer sont choisies principalement parmi :

- les peuplements de plus gros diamètre moyen, qui sont prêts à être récoltés,
- les taillis sous futaie les plus vieux,
- les peuplements dont la durée de survie est la plus faible.

Au total une surface de **414,61 ha** est retenue.

Ces unités de gestion appartiennent au groupe REGS.

Différents facteurs diminuent la surface de régénération par rapport à la surface totale du groupe de régénération :

- Les unités de gestion placées sur les stations n°2 et n°10 ne seront pas régénérées sur toute leur surface : il n'est en effet pas opportun de régénérer les zones les moins productives. Cette surface retranchée a été calculée d'après la hauteur des chênes sur ces stations.
- Les unités de gestion placées dans les zones paysagères sensibles conserveront des îlots d'intégration paysagère.
- Les unités de gestion comportant des îlots de vieillissement ne seront pas entièrement régénérées.

Îlots de vieux bois	Îlots paysagers	Mauvaises stations	Total sans superposition des surfaces
4,4 ha	44,9 ha	62,2 ha	111,6 ha

La surface qui diminuerait la précédente serait de 111,6 ha, s'il n'était pas possible de superposer les îlots de vieux bois ou les îlots paysagers avec les peuplements en mauvaise station. Or il est possible d'implanter les îlots paysagers et les îlots de vieux bois sur des zones non productives. Le gestionnaire devra conserver à l'esprit que l'optimum du point de vue de la production serait d'implanter la totalité des îlots de vieux bois et paysagers sur les mauvaises stations. Cela n'est bien sûr pas réalisable systématiquement dans la réalité, car la localisation et la nature des peuplements sur mauvaises stations n'est pas forcément compatible avec les objectifs paysagers ou écologiques.

En intégrant la possibilité de superposition partielle des îlots de vieillissement et des îlots paysagers avec les mauvaises stations (environ deux tiers de la surface de ces îlots pourrait être implantée sur les mauvaises stations), la surface qui diminue la précédente est de **92,88 ha**.

Ces unités de gestion appartenant au groupe REGS (Régénération à entamer et à terminer) comprennent des peuplements dont la régénération doit être acquise (peuplements dont la hauteur est supérieure à 1,50 m) au cours de l'aménagement.

Surface du groupe de régénération à TERMINER (îlots inclus)	414,61 ha.
Surface estimée des îlots (paysagers, vieux bois, mauvaises stations)	- 92,88 ha.
Surface estimée de régénération à TERMINER (îlots exclus)	= 321,73 ha.

Cependant, en raison des durées nécessaires pour mener à bien une régénération de chêne sessile, il est nécessaire d'engager en plus la régénération de certaines parcelles. Ces régénérations seront acquises au cours de la durée de la période suivante d'aménagement.

Les parcelles choisies dans ce groupe correspondent donc à 12/20^e des surfaces de chêne à régénérer par voie naturelle au cours du prochain aménagement (car 12 ans sont nécessaires pour acquérir une régénération naturelle de chêne).

Les zones placées dans ce groupe sont choisies principalement parmi :

- les peuplements de plus gros diamètre moyen,
- les peuplements dont la durée de survie est inférieure à 40 ans,

Ces unités de gestion appartiennent au groupe REGE (Régénération à entamer).

Comme pour le groupe REGS, les îlots de vieux bois, les îlots paysagers et les mauvaises stations diminuent la surface à régénérer de ces unités de gestion.

Îlots de vieux bois	Îlots paysagers	Mauvaises stations	Total sans superposition des surfaces
6,3 ha	2,5 ha	8,2 ha	17 ha

En intégrant la possibilité de superposition partielle des îlots de vieillissement et des îlots paysagers avec les mauvaises stations (environ deux tiers de la surface de ces îlots pourrait être implantée sur les mauvaises stations), la surface qui diminue la précédente est de 14,47 ha.

Surface du groupe de régénération à ENTAMER (îlots inclus)	77,74 ha.
Surface estimée des îlots (paysagers, vieux bois, mauvaises stations)	- 14,47 ha.
Surface estimée de régénération à ENTAMER (îlots exclus)	= 63,27 ha.

4.3.4. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous parcelles)

Les groupes sylvicoles suivants ont été définis :

Groupe de régénération (REG)

Le groupe de régénération a été divisé en trois sous-groupes :

Le sous-groupe REGS (Régénération à entamer et à terminer)

Il contient les parcelles dont la durée de survie est limitée ou ayant atteint un capital sur pied suffisant. Il faut en effet travailler pour la rénovation du patrimoine forestier afin de garantir à la forêt un équilibre des âges et des milieux.

Dans les peuplements permettant une régénération naturelle, la méthode suivie sera celle des coupes progressives. Si la régénération naturelle n'est pas possible, il sera envisagé des coupes en plein, avec îlots paysagers. Dans tous les cas, une analyse paysagère préalable sera impérative, à la fois au sein des parcelles, et entre les parcelles contiguës devant passer en régénération durant les 20 années à venir.

Les peuplements choisis pour constituer ce groupe sont les peuplements en cours de régénération (où il ne reste plus d'arbres à abattre et dont les plants n'ont pas atteint la classe 2b : FCHXS, FHETS et FP.NS), les taillis sous futaie de chêne à sous étage de tilleul, de charme et de feuillus divers (SCHXG), et quelques futaies de chênes à gros bois (FCHXG) et à très gros bois (FCHXT) de sous étages divers.

Préalablement à toute régénération, le gestionnaire implantera différents types d'îlots en fonction des enjeux de gestion de la parcelle. La surface combinée de ces îlots peut être limitée par le fait qu'un même îlot peut répondre à différents enjeux.

- Des îlots paysagers seront installés dans les parcelles exposées. Ces parcelles sont désignées sur la carte d'aménagement. Les îlots paysagers seront choisis de façon harmonieuse parmi les arbres ou bouquets de belles venues. Ils devront être exploités lorsque la hauteur de la régénération atteindra 5 m. Ces îlots paysagers devront faire l'objet d'une surveillance phytosanitaire (coupes sanitaires). Le gestionnaire se reportera utilement au guide du paysage 2007 (DT IDF-NO)
- Des îlots seront implantés sur les zones stationnelles les plus pauvres où la régénération n'est pas opportune. Ceci concerne les peuplements situés sur les stations n°2 et n°10.
- Des îlots de vieillissement seront installés en parquets dans ce groupe. Ils comprendront les plus vieux arbres sains et répondront aux critères de préservation du paysage. Les durées de survie de ces peuplements écologiquement riches sont limitées. Il convient donc de choisir en complément des îlots de vieillissement dans le groupe d'amélioration. Les unités de gestion concernées par ces îlots sont visibles sur la carte d'aménagement.

Le sous-groupe REGQ (Queues de régénération)

Les peuplements dont la régénération a été entamée durant la précédente période d'aménagement mais n'est pas encore terminée sont classées en queues de régénération. Pour ces unités de gestion, une partie du peuplement est encore sur pied à l'heure actuelle. La régénération de ces unités de gestion devra être terminée durant la période de l'aménagement. Celles ci sont donc comptabilisées dans la surface de régénération à terminer.

Le sous-groupe REGE (Régénération à entamer)

Il contient des futaies de chêne à gros bois (FCHXG), des taillis sous futaie de chêne à sous étage de charme (SCHXG) et des futaies sur souche de châtaignier (FCHTP).

Une coupe d'amélioration sera appliquée à ces unités de gestion dans un premier temps. Les coupes menées dans un second temps seront des coupes de régénération. Elles bénéficieront par ailleurs des mêmes types d'implantation d'îlots que les unités de gestion du sous-groupe REGS.

Groupe d'amélioration (AME)

Le groupe d'amélioration a été divisé en sous-groupes en fonction du type de peuplement et de la sylviculture à y appliquer :

- Le groupe de jeunesse sans coupes (AMEJ): jeunes peuplements (classe 2 de la base de données régénération) qui ne feront pas l'objet d'éclaircie mais de travaux.
- Le sous-groupe d'amélioration 1 (AME1) : Amélioration avec rotations de 6 ans et moins. Ce groupe concerne principalement des jeunes peuplement qui doivent faire l'objet d'un suivi régulier et d'une sylviculture dynamique.
- Le sous-groupe d'amélioration 2 (AME2) : Amélioration avec des rotations de 7 ou 8 ans. Ce groupe concerne des peuplement présentant un accroissement fort (qui peut être du à leur jeune âge et/ou à une bonne potentialité stationnelle)
- Le sous-groupe d'amélioration 3 (AME3) : Amélioration avec des rotation de 9 ans et plus. Il s'agit ici de peuplement dont la dynamique est faible, de par leur vieillesse et/ou par la pauvreté des stations sur lesquels ils se trouvent.
- Peuplements ruinés avec coupes sanitaires (AMED) : Il regroupe des peuplements vieillis et pauvres, ou les coupes seront espacées et principalement à vocation sanitaire.
- Le sous-groupe d'amélioration sans coupe (AMES) : Il inclut des peuplements pauvres, présents sur de très mauvaises stations. Il n'est pas prévu d'y passer en coupe lors du prochain aménagement, mais ils pourront éventuellement faire l'objet de travaux de génie écologique.

Des îlots de vieillissement seront installés pour majeure partie dans ce groupe. Cela est plus intéressant, car les peuplements aux durées de survie plus importantes pourront prendre le relais des îlots de vieillissement du groupe de régénération faunistiquement et floristiquement riches, mais d'une durée de survie limitée.

Dont 92,88 ha en AMED (îlots paysager, îlots de vieillissement, mauvaises stations)

Dont 14,47 ha en AMED

Groupe	Parcelle	UG	Surface
REGS	1	d	2,52
	3	a	16,65
	6	a	4,36
	7	a	11,77
	8	b	4,47
	9	a	16,36
	10	u	14,33
	11	b	8,05
	12	u	13,11
	16	a	21,06
	17	u	17,66
	18	u	12,8
	22	b	1,25
	23	b	4,17
	30	b	0,86
	34	b	9,42
	40	a	5,03
	43	u	15,44
	57	a	2,39
	60	b	19,55
	62	u	19,19
	63	u	17,63
	64	a	19,18
		b	4,44
	74	b	12,63
	75	u	13,31
	78	a	8,17
	79	u	19,57
	80	u	18,69
	88	a	2,25
		b	3,79
		c	9,5
		d	0,81
	89	a	0,25
		b	11,25
Somme REGS			361,91
REGQ	24	b	22,59
	36	u	18,32
	76	b	11,79
Somme REGQ			52,7
REGE	38	u	17,29
	45	u	14,92
	67	a	25,25
	84	u	20,28
Somme REGE			77,74
Total			492,35

Groupe	Parcelle	UG	Surface
AME1	54	a	12,7
	55	a	12,88
Somme AME1			25,58
AME2	13	b	0,97
	50	b	1,7
	58	u	18,36
	59	u	17,9
	65	u	24,31
	71	a	13,45
	72	u	16,43
	73	u	13,84
	87	a	9,39
		b	8,37
Somme AME2			124,72
AME3	1	b	6,82
	2	u	22,23
	4	u	20,52
	5	u	13,48
	6	b	8,56
	7	b	3,88
	8	d	6,77
	11	a	7,48
	13	a	2,14
	14	u	18,77
	15	a	13,89
	19	u	14,58
	20	u	19,44
	21	u	15,49
	25	u	16,89
	26	u	18
	27	u	18,53
	30	a	21,93
	31	a	18,44
	34	a	6,29
	37	a	19,86
	40	b	6,95
		c	1,99
	41	b	13,41
	42	u	13,19
	44	a	6,68
		b	6,69
	46	u	14,16
	47	u	16,83
	48	u	16,34
	49	a	15,51
	50	a	9,64
	51	u	11,14
	52	u	11,25
	53	a	11,72
	57	b	12,07
	60	a	0,67
	61	u	20,92
	68	u	19,37
	70	u	14,67
	78	b	8,53
Somme AME3			525,72
Total			676,02

Groupe	Parcelle	UG	Surface
AMED	13	c	4,02
	22	c	5,15
		d	4,76
	23	a	12,65
	28	a	18,15
	29	u	19,66
	32	u	6,17
	33	u	21,76
	39	a	13,52
	56	a	18,45
	66	a	23,56
	69	u	18,93
	71	b	1,22
	74	a	9,11
	76	a	3,6
	77	a	14,41
	85	u	18,49
	86	u	18,59
Somme AMED			232,2
AMEJ	1	c	3,33
	3	b	0,52
	8	a	0,54
	15	b	4,18
	24	a	0,41
	35	u	16,12
	39	b	4,73
Somme AMEJ			29,83
AMES	22	a	0,23
	81	a	17,5
	82	u	14,36
	83	u	25,3
Somme AMES			57,39
AUT	1	a	6,61
	8	c	8,48
	9	b	13,29
	13	d	1,55
	16	b	0,62
	28	b	0,46
	31	b	0,2
	37	b	0,1
	41	a	0,43
	49	b	1,61
	50	c	0,37
		d	7,52
	53	b	2,79
	54	b	2,12
	55	b	0,84
	56	b	2,29
	66	b	0,09
	67	b	2
	71	c	0,61
	74	c	0,26
	77	b	7,09
	81	b	0,46
Somme AUT			59,79
Total			379,21

7.7. Cartes

Carte 1 : Carte de situation

Carte 2 : Parcellaire

Carte 3 : Carte des sujétions

Carte 4 : Carte des stations

Carte 5 : Carte des peuplements

Carte 6 : Carte des sensibilités paysagères

Carte 7 : Carte de la desserte

Carte 8 : Carte des équipements d'accueil

Carte 9 : Carte des limites

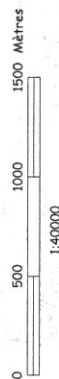
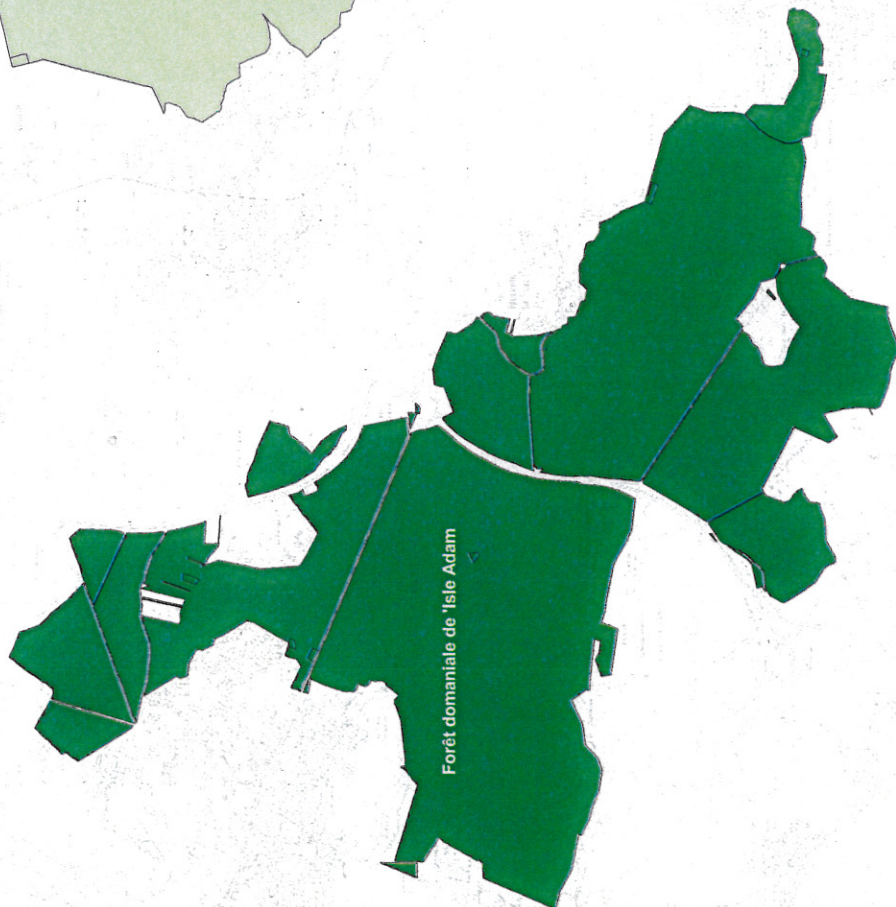
Carte 10 : Carte des essences objectif

Carte 11 : Carte d'aménagement

Carte 12 : Carte des unités de gestion

Carte 13 : Carte des hauteurs dominantes sur les placettes d'échantillonnage

Carte 14 : utilisation de l'espace par les ongulés. Localisation des passages faune



Office National des Forêts
DT Île-de-France Nord-Ouest
Agence Interdépartementale de Versailles

Forêt domaniale de l'Isle Adam

Carte de situation

Aménagement 2008 - 2027

Carte n°1

Date : 12 décembre 2007
Dessinateur : Cellule SIG / O.D



Forêt domaniale de l'Isle Adam
Autres forêts domaniales



Office National des Forêts DT Île-de-France Nord-Ouest Agence Interdépartementale de Versailles	
Forêt domaniale de l'Isle Adam	
Carte du parcellaire forestier Aménagement 2008 - 2027	
Date : 12 décembre 2007 Dessinateur : Cellule SIG / O.D	Carte n°2



	Parcelle forestier
23	Numéro de parcelle forestière
11.05	Surface en hectare
	Maison forestière
	Enclave



Office National des Forêts
DT Ile-de-France Nord-Ouest
Agence Interdépartementale de Versailles

Forêt domaniale de l'Isle Adam

Carte des sujétions
Aménagement 2008 - 2027

Date : 12 décembre 2007
Dessinateur : Cellule SIG / O.D

Carte n°3

★ Monument historique classé

● Zone de protection (rayon de 500m autour du MH)

|| Périmètre de captage éloigné

|| Périmètre de captage rapproché

— Sites inscrits

— Sites classés

■ Znieff de type I

■ Znieff de type II

□ Parcelle forestière

0 500 1000 1500 Mètres
1:26000



Office National des Forêts



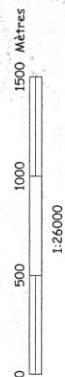
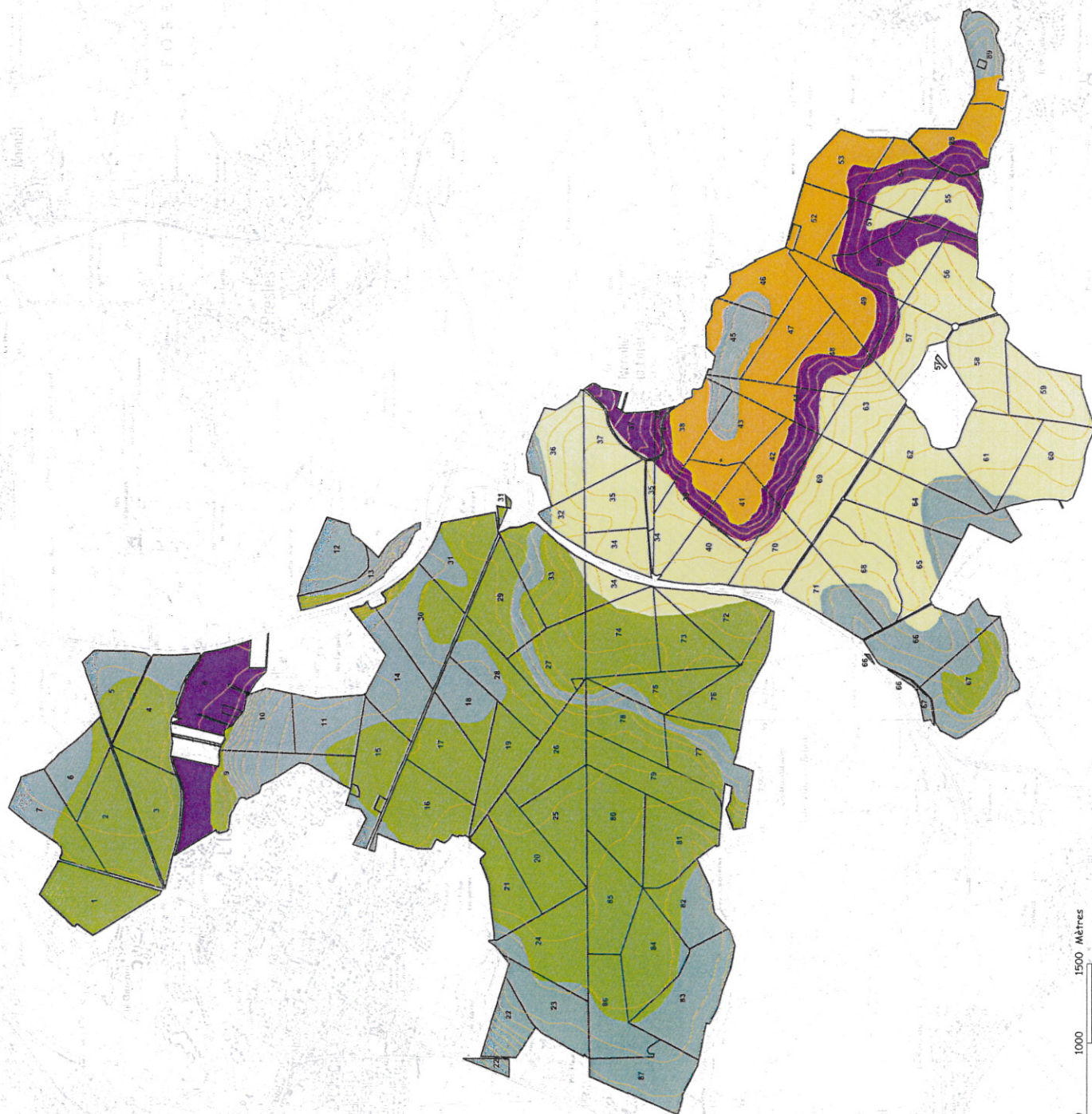
Office National des Forêts
DT Ile-de-France Nord-Ouest
Agence Interdépartementale de Versailles

Forêt domaniale de l'Isle Adam

Carte des stations forestières
Aménagement 2008 - 2027

Date : 12 décembre 2007
Dessinateur : Cellule SIG / O.D

Carte n°4





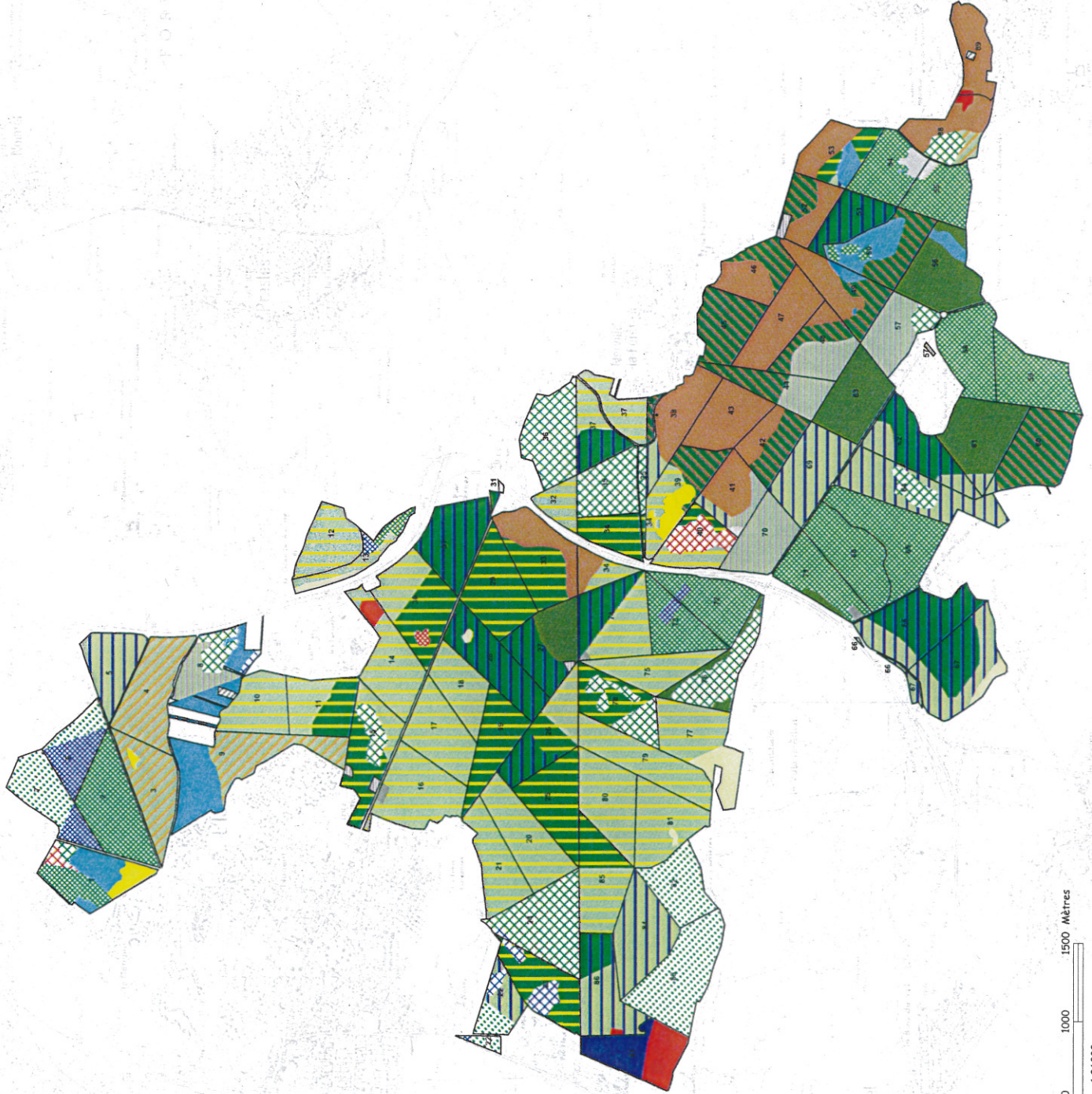
Office National des Forêts
DT Île-de-France Nord-Ouest
Agence Interdépartementale de Versailles

Forêt domaniale de l'Isle Adam

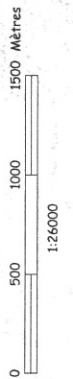
Carte des peuplements forestiers
Aménagement 2008 - 2027

Carte n°5

Date : 12 décembre 2007
Dessinateur : Cellule SIG / O.D.

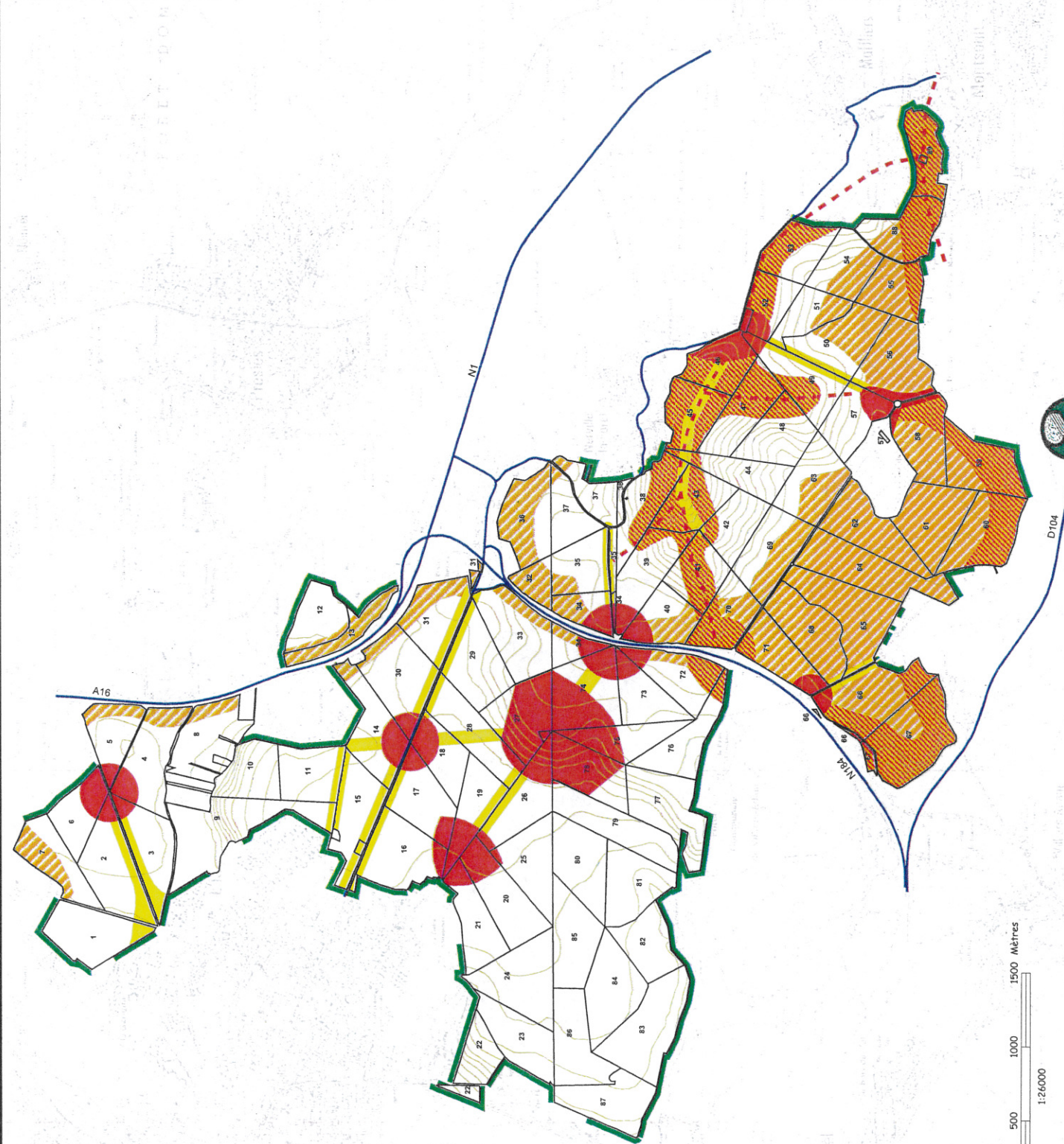


1. FUTAILLE DE CHÊNE
- 1.1 Jeune peuplement à dominante chêne (0-19 ans)
 - 1.2 Jeune peuplement à dominante chêne (20-40 ans)
 - 1.3 Futaille de chêne à gros bois, à sous-étage de tilleul
 - 1.4 Futaille de chêne à gros bois, à sous-étage de charme
 - 1.5 Futaille de chêne à gros bois, à sous-étage de châtaigner
 - 1.6 Futaille de chêne à très gros bois
2. FUTAILLE DE HÊTRE
- 2.1 Jeune peuplement à dominante hêtre (0-19 ans)
 - 2.2 Jeune peuplement à dominante hêtre (20-40 ans)
 - 2.3 Jeune peuplement à dominante hêtre (40-60 ans)
3. FUTAILLE SUR SOUCHE DE CHATAIGNIER
4. JEUNE FUTAILLE À DOMINANTE D'AUTRES FEUILLUS (0-19 ans)
5. FUTAILLE RESINEUSE
- 5.1 Jeune peuplement à dominante résineuse (0-19 ans)
 - 5.2 Jeune peuplement à dominante résineuse (20-40 ans)
 - 5.3 Futaille résineuse adulte
6. TAILLIS SOUS FUTAILLE PAUVRE EN RÉSERVE DE CHÊNE (moins de 50 l/ha)
- 6.1 Taillis-sous-futaille de chêne à sous-étage de tilleul
 - 6.2 Taillis-sous-futaille de chêne à sous-étage de charme
 - 6.3 Taillis-sous-futaille de chêne à sous-étage de feuillus divers
 - 6.4 Taillis-sous-futaille de chêne à sous-étage de hêtre
7. FUTAILLE IRRÉGULIÈRE PAUVRE À FEUILLUS DIVERS
8. VIDES NON BOISABLES
- 8.1 Enlèvement et Mares
 - 8.2 Marais
 - 8.3 Prairies humides et mégaphorbiaies
 - 8.4 Lacs
 - 8.5 Broussailles calcicoles
 - 8.6 Pelouses calcicoles
 - 8.7 Accueil du public
 - 8.8 Autres
- Parcellaire forestier
- Maison forestière
- Enclave



Isle Adam





Office National des Forêts DT Île-de-France Nord-Ouest Agence Interdépartementale de Versailles	
Forêt domaniale de l'Isle Adam	
Carte des sensibilités paysagères Aménagement 2008 - 2027	
Date : 12 décembre 2007 Dessinateur : Cellule SIG / O.D	Carte n°6

Ligne de crête

Ligne de vue depuis l'extérieur de la forêt

Forte

Moyenne

Faible

Sensibilité paysagère externe

Forte

Moyenne

Faible

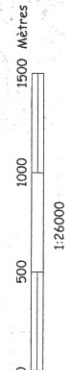
Limites fermées

Courbes de niveaux

Parcelle forestière

Maison forestière

Enclave





Office National des Forêts
DT Ile-de-France Nord-Ouest
Agence Interdépartementale de Versailles

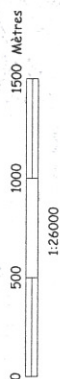
Forêt domaniale de l'Isle Adam

Carte de la desserte forestière

Aménagement 2008 - 2027

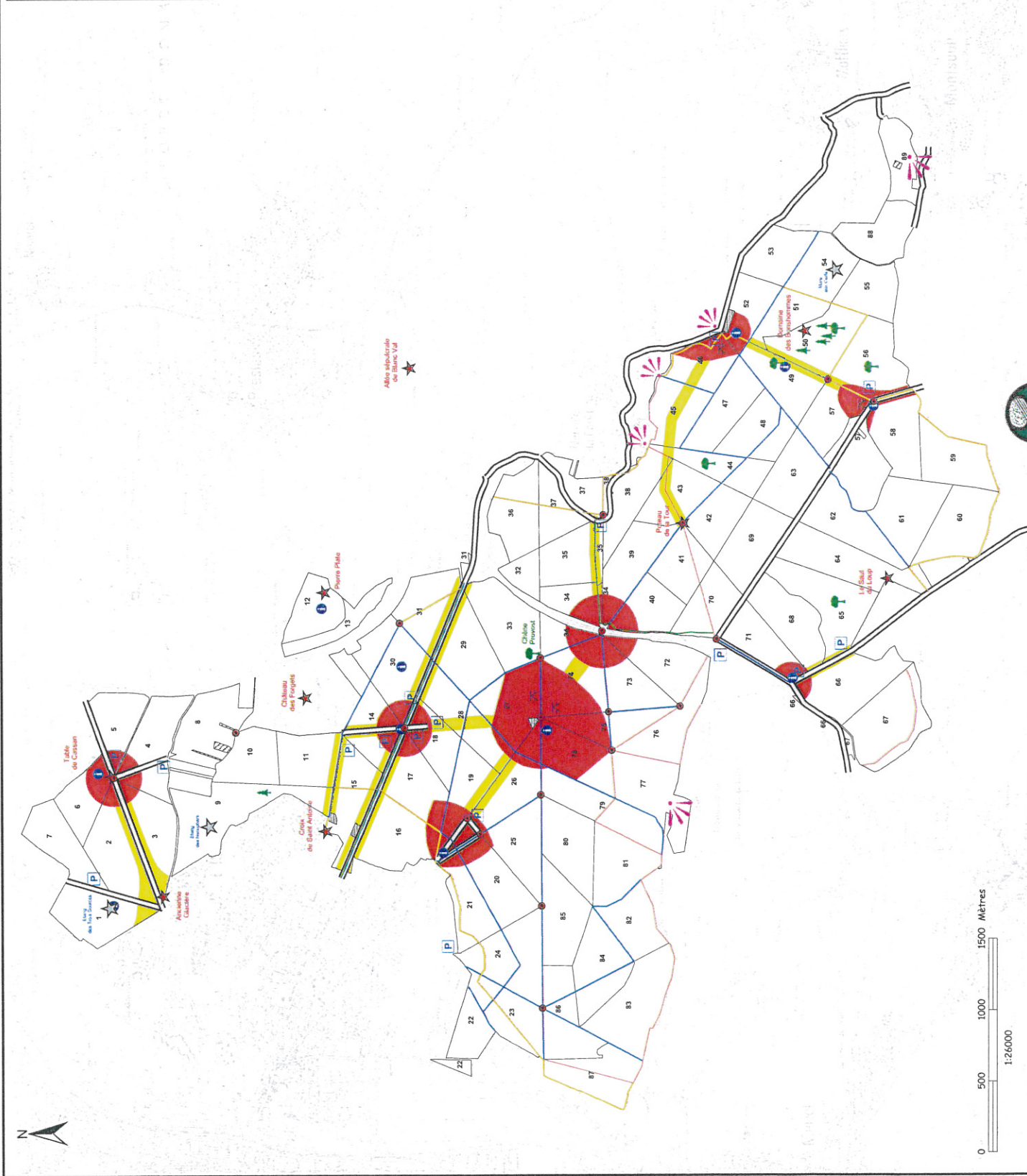
Carte n°7

Date : 12 décembre 2007
Dessinateur : Cellule SIG / O.D



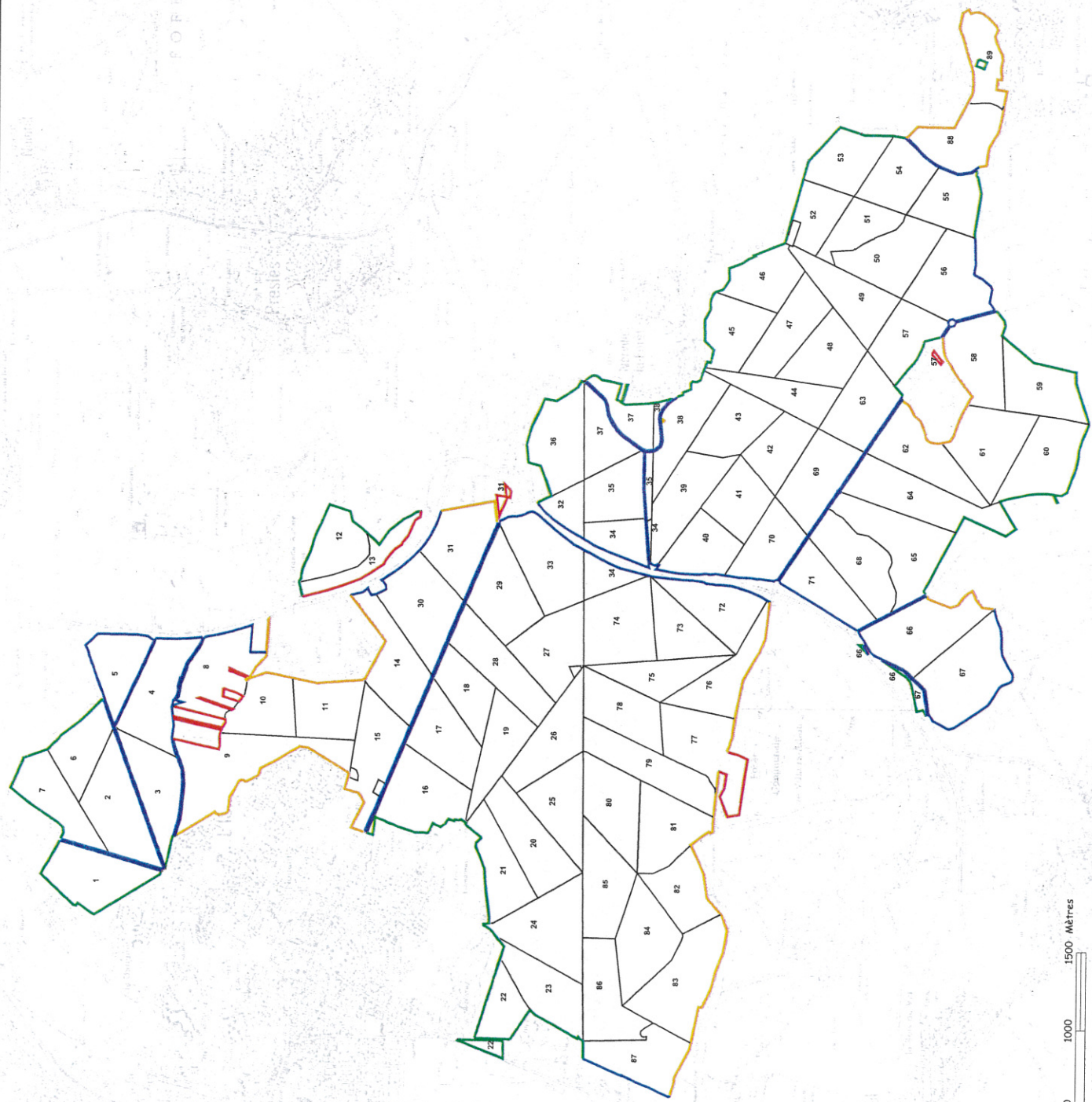
- Carrefours
- Places de dépôt
- Existantes
- A créer
- Routes et chemins accessibles aux grumiers
- Routes revêtues
- Routes empierrées
- Routes en terrain naturel
- Autres routes et chemins
- Courbes de niveaux
- Parcelle forestier
- Maison forestière
- Enclave



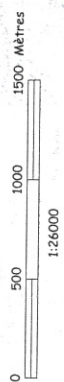




Office National des Forêts DT Ile-de-France Nord-Ouest Agence Interdépartementale de Versailles	
Forêt domaniale de l'Isle Adam	
Carte des limites Aménagement 2008 - 2027	
Date : 12 décembre 2007 Dessinateur : Cellule SIG / O.D	Carte n°9



- Tronçons litigieux
- Limites de routes publiques ou chemins ruraux
- Limites matérialisées
- Limites bornés
- Parcellaire forestier





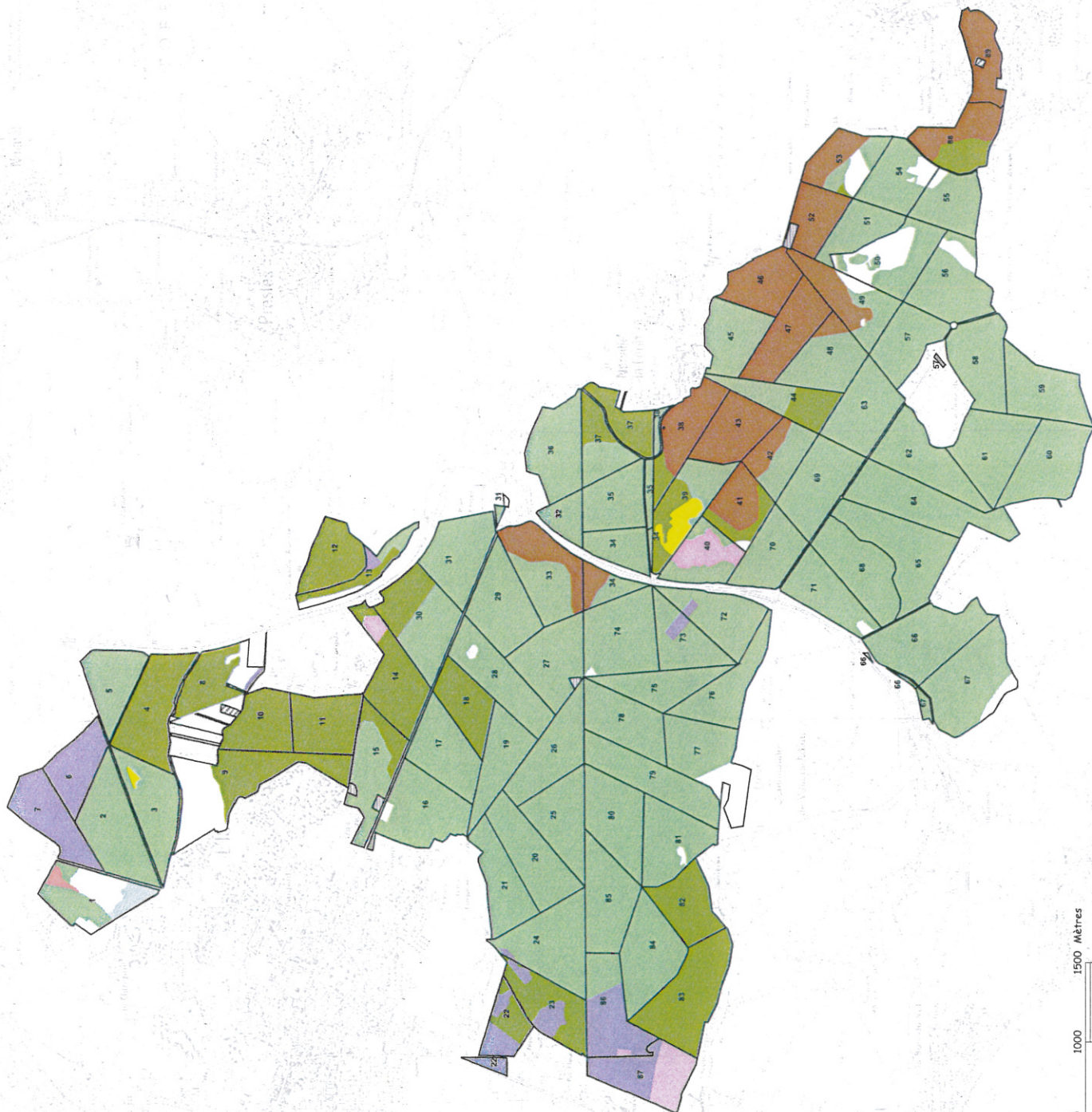
Office National des Forêts
DT Ile-de-France Nord-Ouest
Agence Interdépartementale de Versailles

Forêt domaniale de l'Isle Adam

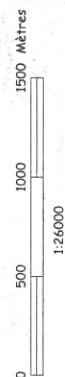
Carte des essences objectif
Aménagement 2008 - 2027

Date : 12 décembre 2007
Dessinateur : Cellule SIG / O.D

Carte n°10



- Chêne sessile
 - Chêne pédonculé
 - Hêtre
 - Chêne
 - Pin sylvestre
 - Pin maritime
 - Pin d'Australe
 - Douglas
 - Pin noir
 - Autres
- Parcelle forestière
 - Maison forestière
 - Enclave



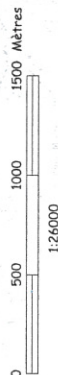
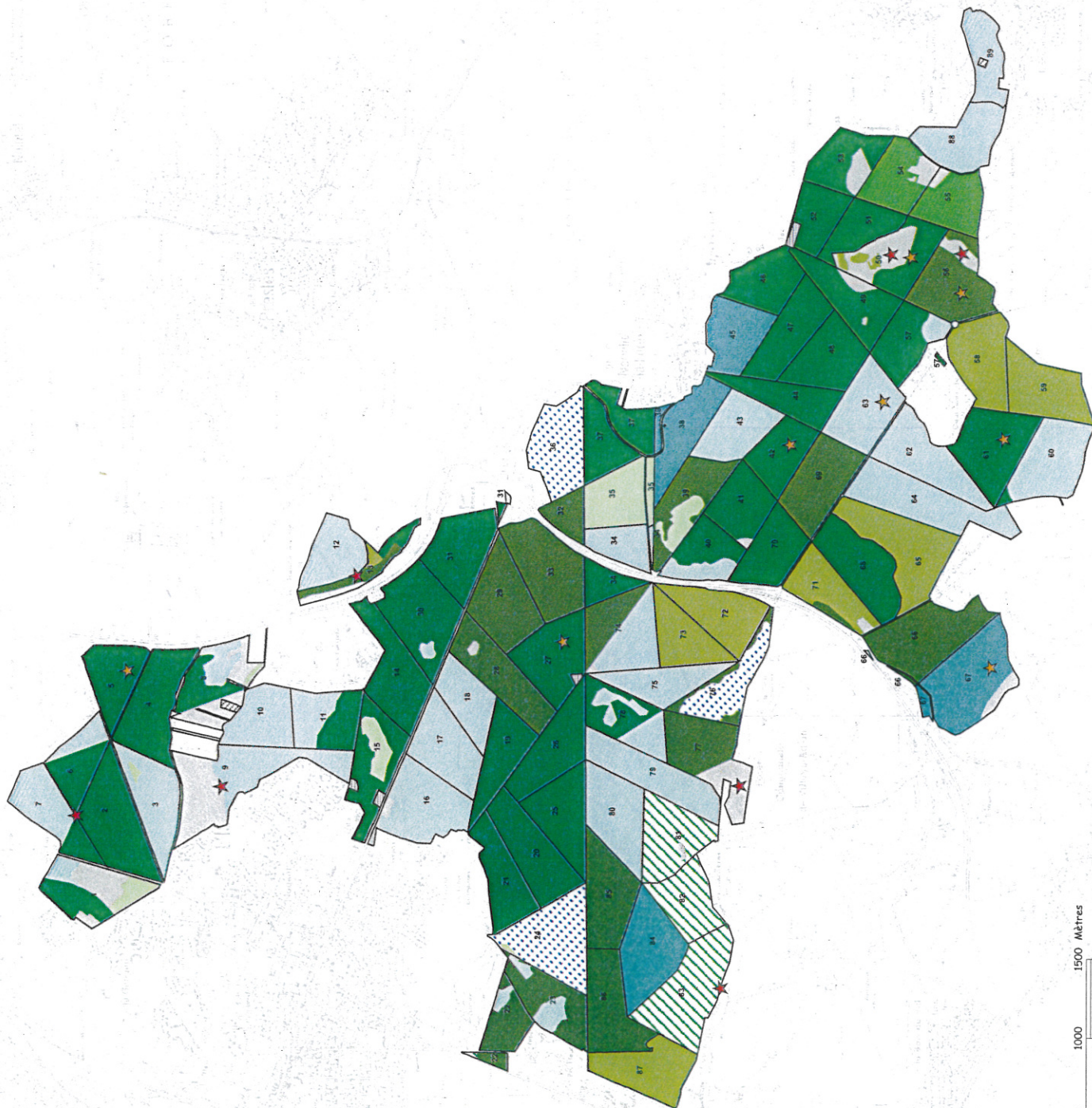


Office National des Forêts
DT Ile-de-France Nord-Ouest
Agence Interdépartementale de Versailles

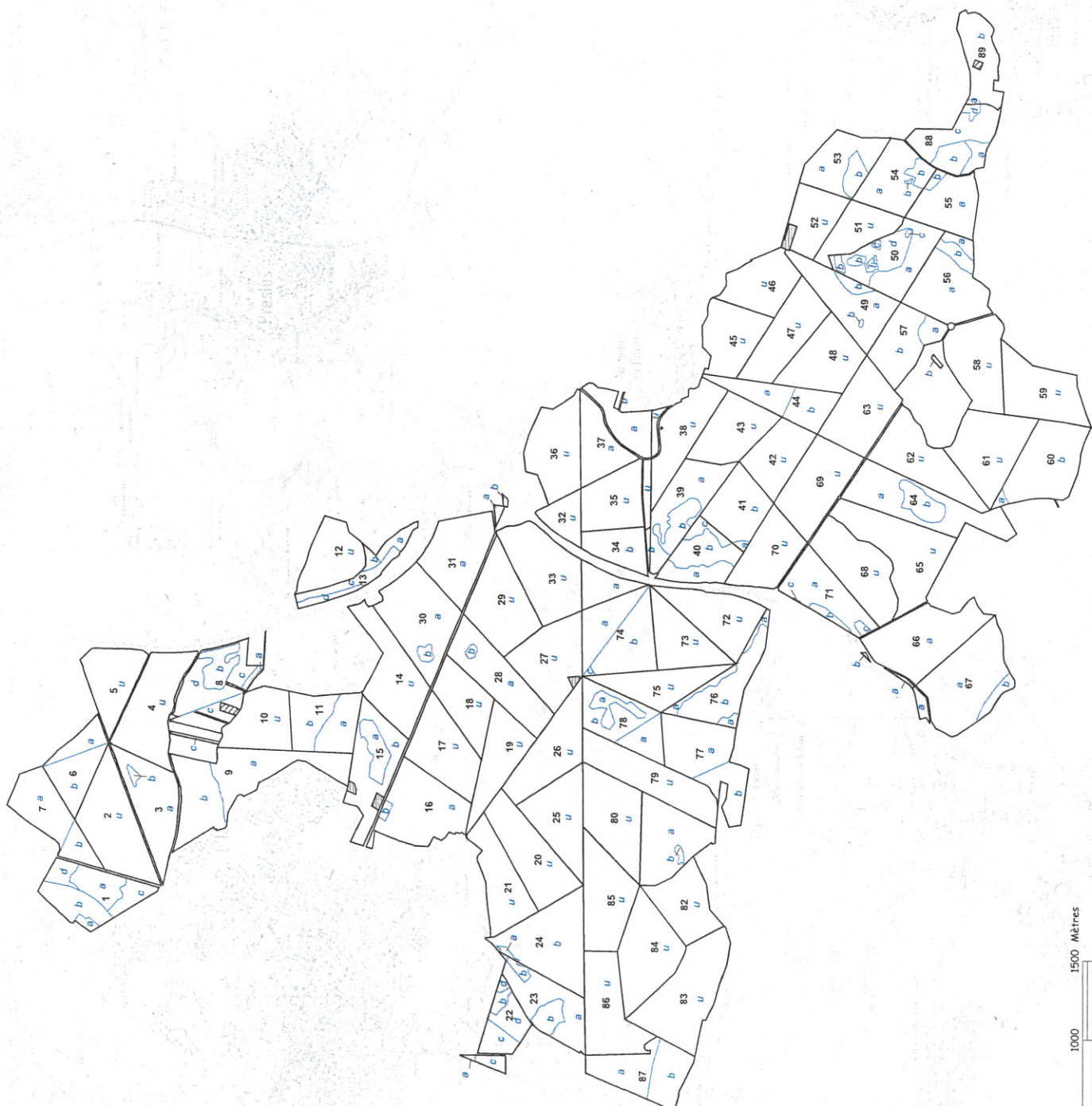
Forêt domaniale de l'Isle Adam

Carte d'aménagement
Aménagement 2008 - 2027

Date : 12 décembre 2007
Dessinateur : Cellule SIG / O.D. Carte n°11



Office National des Forêts DT Île-de-France Nord-Ouest Agence Interdépartementale de Versailles	
Forêt domaniale de l'Isle Adam	
Carte des unités de gestion Aménagement 2008 - 2027	
Date : 12 décembre 2007 Dessinateur : Cellule SIG / O.D	Carte n°12

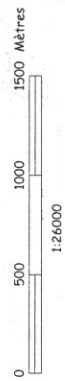


Unité de gestion

Parcelle forestière

Maison forestière

Enclave





Office National des Forêts
DT Ile-de-France Nord-Ouest
Agence Interdépartementale de Versailles

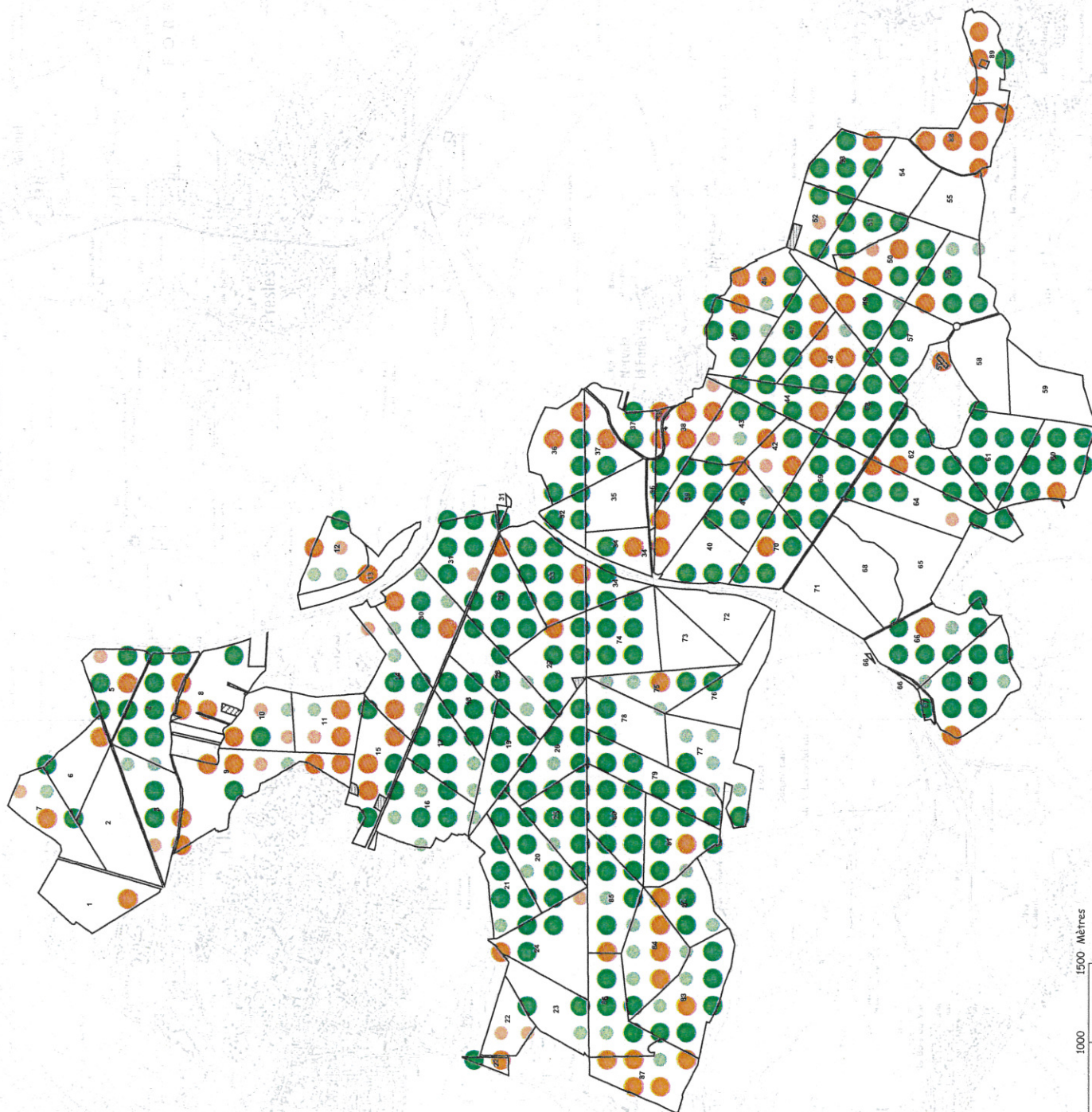
Forêt domaniale de l'Isle Adam

Carte des hauteurs des arbres dominants
sur les placettes d'échantillonnage (2007)

Aménagement 2008 - 2027

Date : 12 décembre 2007
Dessinateur : Cellule SIG / O.D.

Carte n°13



- Chêne dominant de hauteur supérieure à 20 m
- Chêne dominant de hauteur inférieure à 20 m
- Autres essences de hauteur supérieure à 20 m
- Autres essences de hauteur inférieure à 20 m

- Parcelle forestière
- Maison forestière
- Enclave

0 500 1000 1500 Mètres
1:26000

Carte 14 : Utilisation de l'espace par les ongulés.
Localisation des passages faune.



Zone (1 à 4)



Zones préférentiellement utilisées par les sangliers et les chevreuils.
Par ailleurs, ces espèces fréquentent tous les espaces boisés accessibles.

déplacement des ongulés

source topographique : IGN TOP 25 231JOT - Forêt de Montmorency

utilisation des ouvrages de la RD104 par la grande faune, février 2003